UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

VIvre un camp de déplacés interieurs : Le cas des camps de Muhanga réflexion sur la violation de la vie intime des communautés

Gahungu, Barthèlemy; Sous la Direction de : Dr. Julien NIMUBONA

2003

UB, Faculté des lettres et sciences humaines

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1356

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

VIVRE UN CAMP DE DEPLACES INTERIEURS : LE CAS DES CAMPS DE MUHANGA. REFLEXION SUR LA VIOLATION DE LA VIE INTIME DES COMMUNAUTES

PAR

Barthélemy GAHUNGU

Sous la Direction de :
Dr. Julien NIMUBONA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

OPTION : SCIENCE POLITIQUE

Bujumbura, Novembre 2003.-

DEDICACE

A mes parents,

A mon regretté frère BITORE Thaddée,

A toute ma famille,

Au regretté NDAYIKENGURUKIYE Onesphore, ami de classe,

A tous ceux qui luttent pour la cause des sinistrés,

A tous ceux qui se reconnaissent dans ce travail,

Je dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Il nous est agréable de remercier ici tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail et qui nous ont permis d'en terminer la rédaction.

Notre démarche scientifique n'a pu se réaliser que grâce aux professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, particulièrement ceux du Département d'Histoire. A tous s'adresse notre gratitude.

Nous exprimons notre reconnaissance au professeur Julien NIMUBONA, Directeur de ce Mémoire qui nous a fort orienté dans nos recherches. Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour sa rigueur et ses critiques.

Nos sentiments de gratitude s'adressent également aux familles BUCIBARUTA Méthode, BANYANKINDAGIYE Félix, NKEHA Aloys et Athanase NSENGIYUMVA ainsi qu'au personnel du Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés pour leur contribution.

Notre reconnaissance va en outre à Madame KIYOGOMA Vénérande, à Madame NAKIMANA Libérate pour leur soutien logistique.

A tous les déplacés qui ont accepté notre entretien, nous disons merci.

Enfin, que toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à la réalisation de ce travail, se sente concernée par cette reconnaissance affectueuse.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.C.F : Action Contre la Faim

C.A.M : Carte d'assurance maladie

C.N.R.S : Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés

FBU : Franc Burundi

F.L.S.H : Faculté des Lettres et Sciences Humaines

FPSE : Faculté de Psychologie et Science de l'Education

F.N.S : Fonds National pour les Sinistrés

H.C.R : Haut Commissariat pour les Réfugiés

Jr : Jour

M.R.R.D.R : Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés

M.S.F : Médecins sans Frontières

O.C.H.A : Office of Coordination for humanitarian Affairs

O.N.G : Organisation Non Gouvernementale

O.N.U. : Organisation des Nations Unies

O.U.A : Organisation de l'Unité Africaine

Pers. : Personne

«Les hommes supportent rarement la solitude, et ne peuvent vivre convenablement qu'au sein d'une communauté qui répond à certains critères»[1].

[1] BONAN-LAUFER D., Vivre en commun (trad. de l'anglais), Ed. TIME-LIFE, Nederland, 1977, p 27.

INTRODUCTION GENERALE

Le Burundi est déchiré par une guerre pour le pouvoir que se livrent les élites des deux principales «ethnies» du pays. Elle a déjà coûté la vie à des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Depuis octobre 1993, beaucoup de Burundais victimes de la crise ont quitté leurs propriétés pour fuir les violences qui ont embrasé tout le pays. Ces populations sont aujourd'hui hébergées soit dans des camps de déplacés intérieurs soit dans les camps de réfugiés pour ceux qui ont franchi les frontières nationales.

Cette crise socio-politique que connaît notre pays s'est traduite par une série de perturbations tant socio-économiques que démographiques. La perte des vies humaines s'est accompagnée d'une destruction des biens matériels et des infrastructures à une échelle jamais égalée, condamnant les rescapés à un dénuement extrême.

A ce jour, des centaines de milliers de personnes sont recensées comme sinistrées et bénéficient d'une aide humanitaire qui se fait de plus en plus rare et irrégulière, et qui de toute manière, reste encore loin de couvrir l'essentiel des besoins de ces populations.

Bien plus, cette crise s'est accompagnée d'une déstructuration des ménages dont l'ampleur comme les effets ne peuvent nullement être appréhendés à l'état actuel des données, pour la plupart parcellaires et insuffisantes. Il en a résulté une augmentation de femmes-chefs de ménages, du nombre d'orphelins et d'enfants non-accompagnés.

D'autres phénomènes d'un genre nouveau ou préexistants sont apparus ou se sont accentués. La promiscuité qui prévaut dans les camps pour sinistrés s'est accompagnée de phénomènes de prostitution, de polygamie[2] déclarée ou clandestine, etc...Tous ces changements ont pour effet évident la modification des normes et des rapports sociaux, bref une remise en cause de l'ordre social préexistant.

Parler de la déstructuration des ménages résultant de cette crise revient à analyser les conditions actuelles d'existence matérielle et morale de ces ménages. C'est également s'interroger non seulement sur l'avenir des mêmes ménages, mais aussi sur celui des ménages futurs qui seront fondés en partie par les descendants des sinistrés d'aujourd'hui, victimes de la crise. En clair, il s'agit de s'interroger sur les répercussions futures des conditions actuelles vécues dans les ménages.

Notre étude s'intéresse davantage aux personnes vivant un camp de déplacés intérieurs et de façon permanente.

[2] Le mot «polygamie» est souvent utilisé à la place de polygynie. La polygynie désigne une forme de mariage où une seule personne est mariée à plusieurs autres personnes en même temps. Lorsqu'il s'agit de femmes qui peuvent avoir plusieurs époux, on parle de polyandrie. A l'inverse, lorsque ce sont les hommes qui peuvent avoir plusieurs femmes, on parle de polygynie.

Ces populations ont été contraintes de quitter leurs collines d'origine, leurs maisons, leurs exploitations, leurs biens pour s'installer dans les camps de déplacés. En plus de la misère matérielle dans laquelle elles se trouvent, elles sont psychologiquement très affectées : «**Twaratuntuye**» ***(«nous avons une tristesse extrême»),***[3] nous a déclaré un déplacé de Muhanga.

Comparativement à la vie qu'ils menaient avant la crise d'octobre 1993, les déplacés intérieurs ont l'intention de vivre actuellement un véritable apocalypse, une situation irréelle et incompréhensive :

Aussi, n'y a-t-il plus d'intimité familiale. Même la cuisine qui restait très personnelle et privée est faite actuellement dans le camp en plein air, et tout le monde est au courant de ce que l'autre va manger et de comment il l'a préparé.

En plus de la misère matérielle, le déplacé continue à subir de profonds chocs socio-psychologiques et culturels sans précédent.

[3] **BIGIRIMANA, L. Déplacé de MUHANGA**

Avant la reconstruction des maisons pour sinistrés, c'est-à-dire avant janvier 1997, le mode de vie dans les camps semble étrange aux déplacés. En effet, les gens vivaient et certains le sont même actuellement - dans des abris de fortune faits de feuilles de bananiers, de branches d'eucalyptus et autres matériels ramassés sur les lieux. La photo de la page suivante en est l'illustration.

Cette image montre un site d'avant la reconstruction. Il n'a pas encore subi des aménagements de la part du Ministère à la Réinsertion à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés ou de ses partenaires. Les camps de déplacés de MUHANGA, comme presque tous les autres, ne différaient en rien à celui-là avant 1997, date de début de la reconstruction.

Ces abris, la plupart étant de 2 m sur 3 m, sont proches les uns des autres avec les passages étroits entre les rangées. Chaque demeure abrite jusqu'à dix membres d'une famille, tous vivant ensemble dans un espace non découpé.

Selon les habitants du camp, leur vie y est très différente que lorsqu'ils étaient dans leurs propres biens ; la plupart vivant dans des maisons certes petites mais solides ayant 3 ou 4 chambres, construites en brique adobe et avec une toiture en tuiles. Les familles jouissaient d'un sens de vie privée dans de maisons entourées de champs et dispersées sur les flancs des collines, une réalité qui contraste violemment avec l'indignité des camps encombrés et crasseux.



S I T E G I H U N G W E / GIHANGA (BUBANZA).

Avec une nutrition insuffisante et surtout non adaptée aux coutumes traditionnelles et les conditions mauvaises du camp de plus en plus insalubre et surpeuplé, les maladies contagieuses se propagent très rapidement.

Motivation du choix du sujet

Dans sa préface à l'ouvrage du HCR sur les réfugiés dans le monde, Koffi Annan insiste sur la gravité du phénomène des déplacements forcés qu'il perçoit comme l'un des problèmes actuels les plus cruciaux et les plus urgents à résoudre. A cela s'ajoute le problème des déplacés intérieurs des conflits socio-politiques observables surtout sur le continent africain.

Au Burundi, en effet, en mars 2003, près de 404.495 personnes sont identifiées comme sinistrées et sont encore installées sur des sites dits d'installation définitive ou provisoire [6] dans lesquels les conditions de vie sont précaires.

Pour faire face aux nouvelles conditions, diverses actions sont prises en matière d'assistance humanitaire. Beaucoup d'institutions se sont intéressées à juste titre aux réfugiés, déplacés, enfants abandonnés, orphelins, etc... Il ne serait d'ailleurs pas exagéré de dire que le déplacé aurait subi à différents niveaux des effets dommageables de cette crise, mais dans un «ordre social nouveau».

[6] HATUNGIMANA, A. et NDAYISHIMIYE, J., Analyse sur la politique de Rapatriement, de Réinsertion et de Réhabilitation des Sinistrés ainsi que la problématique de gestion des terres au Burundi, Rapport définitif, Bujumbura, mars 2003, p 5.

Comment alors le déplacé a-t-il vécu ses problèmes, ses inquiétudes, ses aspirations, ses frustrations. Tel est notre point de départ.

Certains phénomènes et pratiques se déroulant dans les camps de déplacés ont particulièrement motivé le choix de ce sujet.

C'est principalement le phénomène de concubinage, la prostitution, les unions consensuelles, les mariages illégaux, les relations parents-enfants, les enfants ou femmes-chefs de ménages, les enfants non accompagnés, la recomposition familiale, la représentation de l'autorité, la multiplication des cas de filles-mères, le commerce en détail de certains produits, etc..., ceci nous permettra de bien cerner et de mettre à nu le vécu et le quotidien des personnes vivant un camp de déplacés intérieurs non pas tel que l'administration ou l'humanitaire le voit à travers ses désirs et ses fantasmes, mais tel qu'il est dans la réalité quotidienne des gens.

Dans le souci de perpétuer la mémoire, nous avons donc choisi de mener une réflexion sociologique et anthropologique sur les camps de déplacés de MUHANGA. Le choix de ce site s'explique par une raison pratique : notre capacité à nous introduire dans le milieu et le vécu des gens, donc notre affinité avec le milieu et les gens du site.

Problématique

Dans le présent travail, nous nous proposons une analyse sur la violation de la vie intime des communautés. Pour mieux l'aborder, nous dégageons la problématique suivante :

Le déplacé, dépouillé de son milieu social naturel, voit sa personnalité défigurée. Bien plus, dans la communauté, l'individu peut toujours garder certains domaines intimes tels son corps, ses actions spontanées, ses pensées, ses biens ; mais dans un milieu ouvert représenté ici par le camp de déplacés, ces domaines sont constamment violés et la frontière maintenue par l'homme entre son être et ce qui l'entoure est abolie et les secteurs de la vie personnelle sont profanés.

Comparant la vie dans un camp de déplacés à celle d'une prison telle que étudiée par Erving GOFFMAN, ***«les faits déshonorants, habituellement tenus secrets viennent à la connaissance d'un nouveau public (...). Les conditions de promiscuité, l'absence de portes aux toilettes favorisent de semblables indiscrétions»***[7].

Méthodologie

Recherchant avant tout une expression directe des expériences vécues et des attitudes, nous avons choisi l'interview individuelle comme méthode d'investigation car :

[7] E. GOFFMAN, Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus, Paris, Ed. de Minuit, 1969, P 67.

«choisir le dialogue veut dire éviter les commentaires, mais il s'agit chaque fois d'une vérité qui n'a plus qu'à être exposée. Je préfère chercher la vérité que d'en disposer. La pratique du dialogue s'oppose au discours de la séduction et de la suggestion en ce qu'elle en appelle aux facultés rationnelles du lecteur, plutôt que de chercher à capter son imagination ou de le plonger dans un état de stupeur admirative. C'est pour la même raison de ne pas séparer vivre et dire»[8].

La démarche adoptée a été celle des discussions et des interviews structurées auprès d'un échantillon représentatif de la population cible. Les entretiens semi structurés, qui viennent en complément aux discussions, font ressortir les préoccupations individuelles et la réalité de vie des populations concernées face au problème posé. Une récapitulation des réponses données a quant à elle permis de dégager leurs tendances.

Notre analyse s'intéresse essentiellement aux perceptions du camp de déplacés comme un milieu où tout semble contre-nature. Ceci constitue notre lecture de la vie sociale dans un camp.

[8] T. TODOROV, Nous et les autres, réflexion française sur la diversité humaine, Paris, Ed. du Seuil, 1989, p 17.

Nous nous proposons de mener une étude sociologique exclusivement dirigée vers la population qui vit de façon permanente dans le camp. Ce volet sociologique sera une occasion de saisir des informations approfondies sur le vécu des déplacés.

Pour la réussir, nous partons d'un échantillon représentatif de la population cible.

Construction de l'échantillon

Les résultats portent sur un échantillon de 217 déplacés constitués par 30 ménages. Dans la population de ménage de déplacés, nous avons tiré un échantillon-ménage sous l'hypothèse que les problèmes réels, vécus et exprimés par un membre de ménage quel que soit son genre, son âge, son état matrimonial ou son niveau d'instruction représente réellement les perceptions et les préoccupations de toute la constituante du ménage voire de tous les déplacés.

Nous espérons donc réaliser une «histoire à longue portée» qui peut servir d'indicateurs pertinents pour la compréhension de la vie des personnes vivant un camp de déplacés intérieurs. Cependant, le genre choisi n'est pas l'histoire, mais la réflexion sur l'histoire, ce qui explique pourquoi le lecteur ne trouvera pas dans ce qui suit la description, mais l'analyse de quelques données représentatives.

Outil de collecte des données

Nous avons posé à un ensemble de répondants représentatifs une série de questions relatives à leurs situations sociales, sanitaires, alimentaires, économique, etc... Pour la praticabilité au niveau du terrain, nous avons effectué les interviews dans la langue maternelle de l'«informateur», le Kirundi, qui nous est bien connu. Nous avons d'abord préparé un guide d'entretien y relatif.

Articulation du travail

Notre travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre porte sur le contenu sociologique des concepts clés. Il est essentiellement question de la vie de communautés contre la vie des sociétés.

Le second chapitre traite des perceptions et des sentiments des déplacés face à leurs défis. Nous présenterons les camps de MUHANGA ainsi que la violation de la vie intime des gens telle que perçue et présentée par les victimes elles-mêmes.

Le troisième chapitre quant à lui est consacré à la présentation des réalisations par les différents intervenants en matière de réhabilitation des sinistrés. Ce chapitre sera analysé en deux temps : l'autoprise en charge d'une part et la prise en charge d'autre part.

Ce travail contient enfin une conclusion générale.

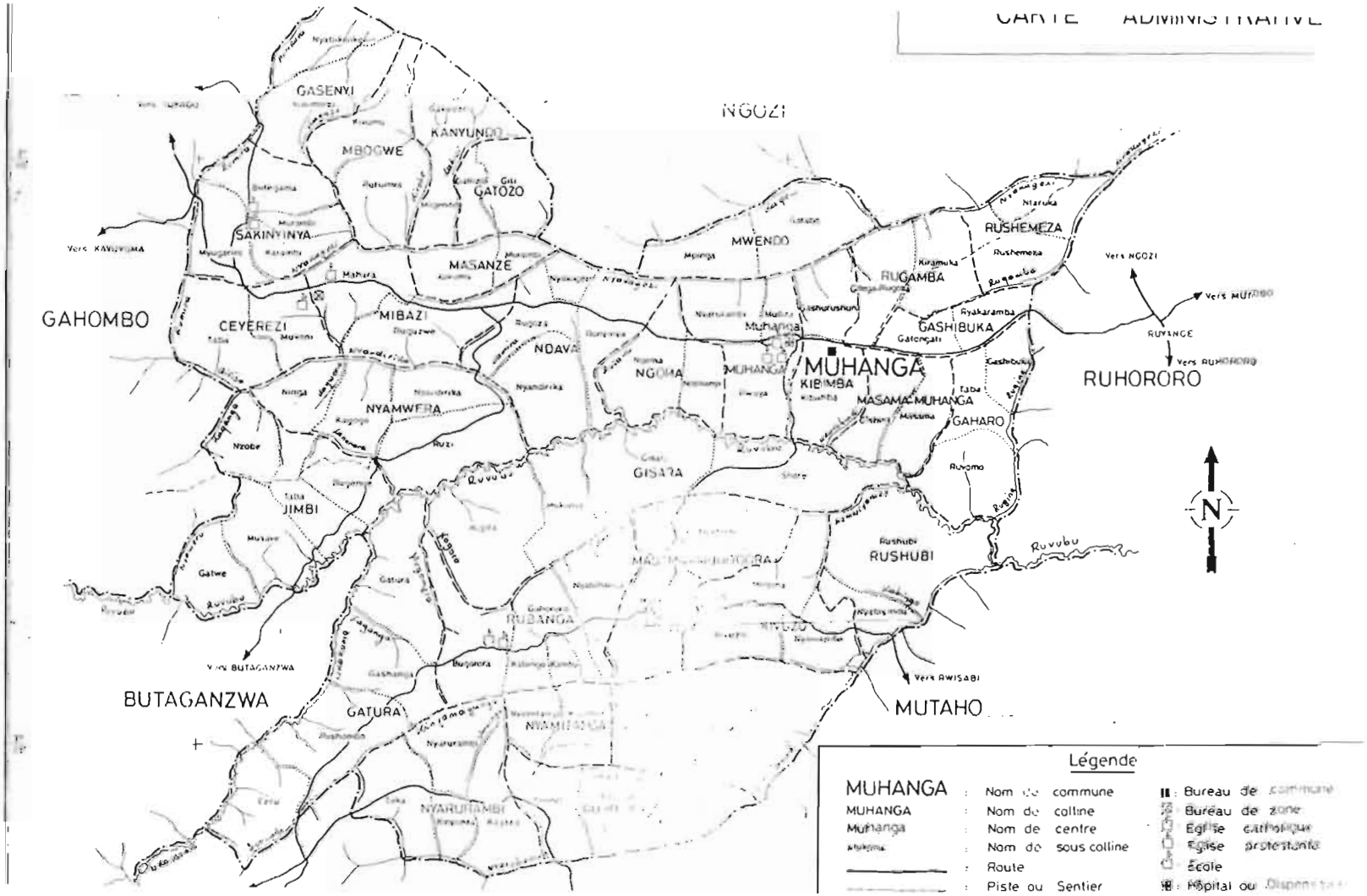
CHAPITRE I : COMMUNAUTES OU SOCIETES ?

I.1. Elucidation des concepts

Le Burundi qui se ressassait de tant d'images angéliques tels «pays de mille collines», dispensateur de «lait et de miel» ; la «Suisse d'Afrique» dont on ventait la douceur des paysages et du climat, la «terre de bonne espérance» etc..., a subi une sorte de démystification qui voudrait que sa population porteuse d'une histoire pluriséculaire et d'une culture nationale se divise et ses ethnies s'entredéchirent.

Par ailleurs, le Burundi est un pays sans villages où les gens vivent dispersés dans leurs rugo accrochés sur les collines. Autour de la propriété s'étendent champs et pâturages. Un réseau dense de sentiers relie rugo et collines entre eux ; c'est également par ce réseau que se déroule une vie riche en relations impliquant les gens de toute catégorie.

Actuellement, une importante partie de la population burundaise a changé, par contrainte de la crise, de mode de vie. Elle a quitté le pays pour se réfugier à l'étranger où leur sécurité pouvait être assurée. D'autres, n'ayant pas franchi les frontières nationales sont dans les camps de déplacés. Elles constituent une catégorie de populations que l'ONU définit de la manière suivante :


CARTE ADMINISTRATIVE
NGOZI
GASENYI
KANYUNDO
MBOGWE
GATOZO
SAKINYINYA
MASANZE
MWENDO
RUSHEMEZA
RUGAMBA
GAHOMBO
CEYEREZI
MIBAZI
NDAVA
GASHIBUKA
MUHANGA
KIBIMBA
NGOMA
MASAKA MUHANGA
GAHARO
RUHORORO
NYAMWERA
GISAZA
JIMBI
RUSHUBI
RUBANGA
BUTAGANZWA
GATARA
MUTAHO
NYARUTAMBI
Vers NGOZI
Vers MURORO
RUYANGE
Vers RUHORORO
Vers KAVUMU
Vers BUTAGANZWA
Vers AWISABI
Ruvubu
N
Légende
MUHANGA : Nom de commune
MUHANGA : Nom de colline
Muhanga : Nom de centre
: Nom de sous colline
: Route
: Piste ou Sentier
: Bureau de commune
: Bureau de zone
: Eglise catholique
: Eglise protestante
: Ecole
: Hôpital ou Dispensaire

«Internally displaced persons are persons or groups of persons who have been forced or obliged to flee or leave their homes or places of habitual residence, in particular as a result of or in order to avoid the effects of armed conflict, situations of generalized violence, violations of human rights or natural or human made disasters, and who have not crossed an internationally recognized state border»[9].

«Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leurs foyers ou leurs lieux de résidence habituels, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat».

Dans *cahiers démographiques du Burundi n°14*, Evariste NGAYIMPENDA définit les déplacés, les regroupés et les dispersés comme étant des personnes qui sont restées à l'intérieur des frontières nationales et qui vivent en dehors de leurs foyers, dans des camps, des sites ou autres refuges[10].

[9] OCHA, Handbook for applying the guiding principles on internal displacement, Nations-Unies, New York, 1999, p 6.

[10] E. NGAYIMPENDA, «Les populations sinistrées du Burundi : Sept ans après», in Cahiers démographiques du Burundi n°14, Bujumbura, août 2000. p 6.

L'insécurité est l'une des causes principales qui ont poussé ces catégories à quitter leurs ménages.

La définition de l'ONU veut mettre en comparaison deux sortes de déplacement des populations, d'un côté les réfugiés c'est-à-dire ceux qui ont franchi les frontières, d'un autre les déplacés intérieurs. Il nous paraît impérieux de clarifier leur contenu.

Le terme «déplacé» a commencé à s'appliquer aux populations humaines pendant la Seconde Guerre mondiale pour qualifier les personnes qui, fuyant les atrocités de la guerre, étaient rassemblées dans des sites bien déterminés qu'on appellera «sites de déplacés».

Au Burundi, ce terme entre dans l'usage avec la crise ouverte en octobre 1993. Il est importé par les organisations dites humanitaires.

C'est une définition qui nous paraît donc forgée. Ainsi, «déplacé» tout comme «sinistré» est défini comme étant ***«toute personne qui a, d'une façon ou une autre, quitté son foyer et s'est installé ailleurs au Burundi en raison de la guerre civile»***[11].

[11] PAM/FAO/UNICEF, DAH, Rapport sur la mission d'évaluation des sites des personnes sinistrées au Burundi (Bubanza, Bujumbura Rural, Bururi, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Makamba, Muramvya), Bujumbura, mars 1997, p 10.

De cette définition découle deux critiques : d'une part, elle semble détournée car «déplacé» signifie qui a changé de place ; qui n'est pas à sa place habituelle étant donné la situation, les circonstances. D'autre part, elle ne revêt pas un caractère scientifique tant qu'elle n'est pas généralisable. Elle se limite à un seul pays ou à quelques pays alors que beaucoup d'autres sont en proie à une crise similaire à la nôtre.

Pour nous donc, il s'agit d'un terme inadéquatement utilisé qui serait plutôt remplacé par «réfugié intérieur» pour faire référence au réfugié en tant que statut plus sociologique que juridique, car du point de vue juridique,

> ***«le terme réfugié s'applique à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social et de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve en dehors du pays où elle avait sa résidence habituelle ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut pas y retourner»[12].***

[12] O.U.A, Guide de la législation nationale relative aux réfugiés in, BARANDAGIYE, T., Le réfugié au Burundi et l'aide lui consacrée, Ecole de Journalisme, 1983, p 3.

Par réfugié intérieur, nous entendons, sur le plan sociologique, toute personne qui, craignant pour sa sécurité, fuit son milieu social naturel et se retrouve étranger dans son propre pays.

On le voit, le terme «réfugié» prête parfois à confusion. Certaines personnes confondent un réfugié et un étranger alors que leur situation est différente. En effet, un étranger est une personne qui, pour des raisons diverses (emploi, affaires,...) quitte son pays pour s'installer dans un autre sans aucune obligation d'y rester. Elle est régie par la police des étrangers. Le réfugié quant à lui est une personne qui, par crainte d'être persécutée, fuit son pays et s'installe dans un autre où sa sécurité peut être assurée.

Qu'il s'agisse de réfugiés burundais ou des déplacés intérieurs burundais, leurs conditions actuelles de vie laissent à désirer, car, en effet, la vie en communauté a cédé subitement place à une vie en société très ouverte où tout le monde connaît tout le monde au gré de personne. Ceci constitue les deux pôles d'analyse de notre travail. Le premier étant la vie en communauté et le second celle du camp de déplacés assimilable à une vie non pas de société, mais de désordre social.

Les sociologues ont deux mots pour désigner ces deux formes différentes de vie sociale : GEMEINSCHAFT et GESELLSCHAFT. Ces termes techniques sont dérivés des mots allemands qui veulent dire la même chose dans le langage courant *association* ou *participation mutuelle*.

Au XIX^{ême} siècle, le Sociologue allemand Ferdinand TÖNNIES leur donne une signification scientifique spécifique. Ce que l'on appelle Gemeinschaft et que l'on traduit en français par «communauté» désigne cette «***Unanimité des sentiments qui découle d'une similitude de points de vue et de genres de vie.*** **C'est un sentiment d'appartenance provenant de liens naturels»**[13].

La notion de communauté telle que étudiée par F. TÖNNIES opposait modernisation (des sociétés industrielles et politisées) à la tradition (dont les bases sont la parenté, la religion, l'appartenance à une classe sociale et à un lien et dont la tradition est le ciment). Elle avait atteint son apogée au Moyen Age, mais la situation lamentable du monde moderne résultant de l'atomisation et de la laïcisation de la société l'a diluée comme le précise Robert NISBET :

> «***Alors que la structure médiévale est fondée sur la rigidité des statuts, sur l'appartenance au groupe, sur l'unité organique de tous les groupements communautaires et corporatifs au regard de la loi ainsi que la décentralisation juridique et la distinction fondamentale établie entre Etat et Société, l'Etat-nation repose à la fois sur la centralisation du pouvoir politique et sur l'individu, ce qui entraîne un éclatement des institutions intermédiaires qui existaient entre l'un et l'autre»***[14].

[13] NISBET, A.R., La tradition sociologique, Paris, PUF, Quadrige, 1996, p 97
[14] Idem

Bien que les données que F.TÖNNIES utilise soient tirées de l'évolution de l'Europe occidentale depuis le Moyen Age jusqu'à l'époque Moderne, l'utilisation typologique qu'il en fait permet leur application spatio-temporelle.

Pour le cas qui nous concerne, nous allons uniquement nous en tenir au sens premier du terme et non au sens dérivé naît de la société industrielle où

> ***«La nécessité des rapports humains communautaires s'est fait sentir et on a voulu y répondre par des moyens de relations humaines»[15].***

Mais quel que soit l'intérêt de ce genre d'effort, il risque de ne pas avoir de portée bien grande. En effet, ***«Les relations communautaires sont telles parce qu'elles ont un caractère immédiat, primaire et direct. Vouloir ou croire les instaurer par le truchement d'un service spécialisé est un peu un non-sens et une contradiction»[16].***

Pour la plupart des auteurs du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} siècle qui l'utilisent, le concept de communauté recouvre tous les types de relations caractérisées à la fois par des liens affectifs étroits, profonds et durables, par un engagement de nature morale et par une adhésion commune à un groupe social.

[15] NISBET, A.R., Op. cit, p 32.
[16] Idem

Quant à la notion de «Société», la définition la plus générale et la plus empirique est la suivante :

> ***«on appelle société un groupe social, généralement nommé par lui-même et par les autres, plus au moins grand, mais toujours assez grand pour contenir les groupes secondaires dont le minimum est de deux, vivant ordinairement à une place déterminée, ayant une langue, une constitution et souvent une tradition qui lui sont propres»[17].***

La différence sociologique réside dans le fait que les communautés sont isolées, petites, insulaires et étroitement unies alors que les sociétés sont diversifiées et tellement peu homogènes qu'il est difficile d'y nouer des contacts humains réels et d'y éprouver un sentiment d'appartenance profond. C'est pour nous, un passage de l'intimité à l'impersonnalité.

Le contenu de ces expressions sont au centre de l'attention d'autres analystes sociologues et/ou anthropologues sous diverses appellations.

Ainsi, au lieu d'analyser «communauté» et «société» comme telle, Max WEBER préfère analyser les processus à travers les notions de «COMMUNALISATION» et de «SOCIATION». Selon lui,

[17] MAUSS, M., Manuel d'anthropologie, Paris, Payot, 1967, p 23.

«la communalisation repose sur le sentiment subjectif qu'ont les parties à s'appartenir mutuellement, d'être pleinement impliquées dans l'existence de l'autre»[18].

Au contraire, il qualifie une relation sociale de «sociation» lorsque et tant que :

> ***«la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêt motivé rationnellement (en valeur ou en finalité) ou sur une coordination rationnelle par un engagement mutuel (...) ; c'est une sociation si elle résulte d'une volonté ou d'un calcul rationnel et intéressé plutôt que d'une identification affective»[19].***

De plus, M.WEBER distingue encore ces concepts par ce qu'il appelle de relations «ouvertes» et «fermées».

> ***«Nous dirons qu'une relation sociale est ouverte vers l'extérieur lorsque et tant que, d'après les règlements en vigueur, on interdit à quiconque est effectivement à mesure de le faire, et le désire, de participer à l'activité orientée réciproquement selon le contenu significatif qui la constitue. Nous dirons par contre qu'elle est fermée vers l'extérieur tant que, et dans la mesure où, son contenu significatif et ses règlements en vigueur excluent, ou bien limitent la participation ou la lient à des conditions»[20].***

[18] NISBET, A.R., Op. cit, p 107
[19] IBID.
[20] M.WEBER, «Les statuts des travailleurs en Allemagne orientale», 1982, in NISBET-R, Op. cit., p 108.

La communalisation présente généralement les caractéristiques sociales et morales de l'ordre fermé, et quant à la sociation, dans la mesure où elle résulte plus de l'intérêt ou de la volonté que de la tradition ou de la parenté, il est difficile de lui appliquer les critères de la fermeture.

Selon la sociologue congolais MPASE :

> ***«une communauté est un système social vivant dont les membres sont mus par des intérêts expressifs, une unité dont les membres partagent la même manière de vivre, ont un même esprit de corps, elle enfin, les relations entre individus ont un caractère personnel provenant du contact régulier»[21].***

Par intérêts expressifs, il faut entendre ceux qui n'ont d'autre but que de lier davantage les personnes d'une collectivité, tandis que les intérêts instrumentaux ont un but défini et s'éteignent une fois le but atteint.

Enfin,

> *«Il y a communauté lorsque les liens «personnels» et «affectif» sont primordiaux et enveloppent tous les autres. Ici la personne humaine est considérée comme ayant valeur par elle-même et le sentiment de «vie commune», de «destin commun» y est fort. De même, la dépendance mutuelle y est quotidiennement*

[21] **MPASE NSELENGE, M., L'évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain au Zaïre ; le cas des Ntomba et des Basengele du Lac Mai-Ndombe, Kinshassa, Presse universitaire de Zaïre, 1974, p 28.**

ressentie. Cela ne veut pas dire qu'une communauté n'a pas de fin collective, mais que celle-ci est plus proche des membres du groupe, qu'elle est sans cesse présente et comme papable au fil des jours. Naturellement, toute communauté exige un minimum d'organisation, mais celle-ci est souple et elle s'estompe dans la fusion des sentiments»[22].

La vie en communauté est cimentée par certaines manifestations sociales en l'absence desquelles la communauté est vouée à sa disparition.

I.2. Les fondements sociaux d'une vie en communauté

Les communautés durables doivent leur survie à quelque chose qui procède de leurs propres membres : leur **engagement** au groupe. Celui qui s'engage est loyal et se sent concerné par la collectivité. Il éprouve un sentiment d'appartenance, la sensation que le groupe est le prolongement de sa propre individualité et qu'il est lui-même un prolongement du groupe. L'engagement lie inextricablement l'individu à la collectivité.

Nous constatons alors que l'engagement découle de deux phénomènes qui permettent précisément à une communauté de prospérer. Chaque phénomène comprend deux processus complémentaires dont l'un vise à détacher l'individu de tout ce qui existe en dehors du groupe, et l'autre l'attache à la vie du groupe.

[22] GOLFIN, J., Les 50 mots-clés de la sociologie, Privat, Toulouse, 1972, p 155.

Le premier phénomène concerne le **sacrifice** et **l'investissement-sacrifice** dans le sens où l'appartenance a pour prix l'abandon de certaines valeurs, car, ***«plus il en coûte» à un individu de faire quelque chose, plus il considère que cette chose a de «valeur» et justifie la «dépense» psychique qu'elle implique[23]».***

Renonciation et **communion** constituent le second phénomène. L'abandon des relations avec le monde extérieur, rivales des liens communautaires, poussent les membres de ladite communauté à se tourner vers leur groupe, les cimentant en une unité cohérente. A l'inverse, la communion qui naît d'un travail, des loisirs, voire des rites communs favorisent les rapprochements fraternels.

Parmi les manifestations sociales qui sont au cœur de la vie des communautés, nous distinguons principalement les cas suivants :

- Le sentiment d'appartenance au groupe ;
- Le partage ;
- La réciprocité/don, contre-don.

[23] BONAN-LAUFER D. Op. cit, p 140.

I.2.1. Le sentiment d'appartenance au groupe

Par «groupe», il faut entendre l'ensemble des «siens». Tout sentiment est la perception subjective d'un ensemble de valeurs (de croyances affectives et d'attitudes habituelles). La difficulté d'étudier objectivement les sentiments non extériorisés nous amène à distinguer dans ce critère un aspect physique d'actions et un aspect d'obligation morale ressentie comme une norme de la communauté.

L'aspect physique d'actions se traduit par la présence effective des membres de familles, de lignage ou du clan lors d'un événement qui réclame leur assistance, voire leur participation et nécessite un groupement de forces. L'exemple le plus typique est le travail en commun d'un champ (ikibiri) dans la société burundaise traditionnelle.

La participation physique apparaît souvent sous forme de prestations de travail : construction d'une maison, préparation d'un champ neuf, etc... Elle se traduit également en cas de maladie et d'hospitalisation par des visites. Il en est de même des cérémonies que nous rencontrons à l'occasion des naissances et des mariages. Elles visent avant tout à développer les sentiments collectifs et surtout à la consolidation des liens communautaires.

L'aspect d'obligation morale quant à lui résulte de la conviction qu'on ne peut pas se dissocier des siens ni se détacher de son milieu sans que malheur s'en suive. La résolution d'agir par devoir atteint ici un degré très élevé. C'est par cette raison que LOMBARD affirme que ***«la vie sociale est impossible sans un ordre moral, lequel se reflète dans l'affectivité de la communauté»***[24].

La participation devient primordiale dans la vie d'une communauté et l'individu qui ne s'acquitte pas de ses obligations se soustrait par le fait même à la vie en communauté. En plus, il s'expose volontairement à tous les soupçons, mais il n'est pas pour autant exclu des membres de la communauté.

I.2.2. Le partage

La contenu du partage consiste à céder aux autres membres de la communauté une partie de ses richesses matérielles notamment les produits de la récolte sans contre-partie immédiate. Mais, faut-il réellement parler de transfert sans contre-partie ? Ne s'agit-il pas d'un simple recul de cette contre-partie dans le temps et qui en définitive reviendra sous une autre forme d'échange social : la réciprocité ?

[24] LOMBARD J., «L'anthropologie britannique contemporaine», in MPASE, Op. cit, p 29.

I.2.3. La réciprocité/don, contre-don

La réciprocité est l'ensemble des relations sociales qui se manifestent par des dons et par des contre-dons dans un groupe donné. C'est ce que l'anthropologue allemand THURNWALD qualifié de *principe dualiste*.

> ***«Le principe dualiste ne résulte ni de la «fusion» ni d'une «scission» ni d'aucun autre cataclysme sociologique. Il est l'effet direct de la symétrie interne de toutes les transactions sociales, de la réciprocité de services sans laquelle aucune communauté ne saurait exister»[25].***

L'idéal de chaque membre de la communauté reste cependant d'entretenir avec les autres d'excellentes relations d'amitié soutenues par une certaine réciprocité. A ce sujet, Marcel MAUSS rappelle que ***«on doit être ami pour son ami et rendre cadeau pour cadeau. On doit avoir rire pour rire»[26].***

En jetant un coup d'œil d'ensemble sur les relations et les transactions, nous constatons sans peine que le principe de réciprocité se trouve à la base de chaque règle, car pour tous les membres du groupe, il ne s'agit pas de s'acquitter d'une façon quelconque d'un devoir ou d'accepter sans scrupules un privilège, sans se sentir tenu à la réciprocité.

[25] MALINOWSKI, B., Trois essais sur la vie sociale des primitifs, Paris, Payot, 1975, p 21.
[26] MAUSS, M., Sociologie et anthropologie, 5ème éd., Paris, PUF, Quadrige, 1993, p 146.

Celui qui ne répond pas aux obligations morales et matérielles de la réciprocité expose la communauté à la scission comme le prévient MPASE :

«le manque de réciprocité à l'égard d'un ami ou d'un voisin provoque le désintérêt chez les autres membres et le corps social condamne sévèrement toute personne qui continue à aider les autres sans contre-partie»[27].

La réciprocité s'applique-t-elle à tout transfert de biens ou de services par compensation par rapport à un transfert initial ou aux services rendus ? Les parties ont-elles le souci de rétablir l'équilibre antérieur ou visent t-elles à compenser le déséquilibre consécutif aux premiers dons ?

Il est évident que les burundais placent de préférence l'accent sur le caractère symbolique du don et du contre-don plutôt que sur le contenu (qualité et quantité) de ceux-ci. Par ailleurs, deux éléments essentiels du don sont nettement attestés: celui de l'honneur et du prestige, et celui de l'obligation absolue de rendre ces dons sous peine de perdre la «face».

D'après MAUSS, le but est avant tout moral, l'objet en est de produire un sentiment amical entre les deux personnes (groupes) en jeu, et si l'opération n'avait par cet effet, tout en était manqué[28].

[27] MPASE, Op. cit., p 32.
[28] M.MAUSS, Op. cit, p 173

En somme, de ces obligations sur le don et le contre-don se dégage une figure bien arrêtée sur ce régime : la vie matérielle et morale. L'échange y fonctionne sous une forme désintéressée et obligatoire en même temps. Cette obligation s'exprime de façon mythique, imaginaire, ou si l'on veut, symbolique et collective.

En réalité, ce symbole de la vie sociale ne fait que traduire assez directement la manière dont les sous-groupes sont constamment imbriqués les uns dans les autres et se sentent qu' ils se doivent tout.

I.3. Famille comme noyau des liens communautaires

La famille devient le milieu le mieux privilégié où une personne reçoit la vie et réalise sa plénitude. C'est de là qu'elle part pour rencontrer d'abord les membres de sa propre famille et ensuite ceux de la communauté environnante.

Le mot famille évoque au premier chef la fonction d'affectivité. En effet, **«ce sont les sentiments qui lient entre eux les membres du groupe ; que ce groupe soit restreint ou large, qu'il comprenne des parents proches ou lointains, la tante, le grand-père ou qu'il ne les comprenne pas, n'a pas une importance fondamentale ; ce qui nous importe est qu'il se soit chargé d'un sens affectif»**[29].

[29] Familles d'aujourd'hui. Colloque consacré à la sociologie de la famille, Bruxelles, 17, 18 et 19 Mai 1965, Bruxelles, Editions de l'Institut de sociologie, 1968, p 11.

D'autres analystes ont développé divers concepts pour désigner le contenu d'une famille. Tel le sociologue Henri MENDRAS qui utilise la notion de «groupe élémentaire». Pour lui, on parle de groupe élémentaire non seulement lorsque le groupe est petit, mais lorsqu'il s'établit à l'intérieur du groupe un certain type de rapports.

Il est évident que un groupe élémentaire est un petit groupe. Or, cette définition n'est pas claire malgré les apparences, car on serait embarrassé de fixer le nombre.

C'est pourquoi, le sociologue américain COOLEY préfère utiliser le terme «groupe primaire» qu'il définit comme suit :

> ***«par groupes primaires, j'entends ceux qui sont caractérisés par l'association et la collaboration intime d'homme à homme. Ils sont primaires en plusieurs sens, mais surtout au sens qu'ils sont fondamentaux pour former la nature et les idéaux sociaux de l'individu. L'association psychologique intime entraîne un certain degré de fusion des individualités dans un ensemble commun, de sorte que le «moi», ou au moins à certains points de vue, réside dans la vie commune et les objectifs communs du groupe. Peut-être la manière la plus simple de décrire ce sentiment d'une totalité est de dire que le groupe est un nous»[34].***

[34] H. MENDRAS, Eléments de sociologie, Paris, Armand Colin, 1989, p 35

Nous constatons ici que deux idées sont mêlées, d'une part, un fait empirique : l'existence du groupe restreint et d'autre part une forme de rapport, de sentiments, d'objectifs communs, une certaine intimité.

Or, les deux ne sont pas nécessairement liés car on peut trouver un vif sentiment de «nous» dans les groupes les plus vastes comme les croyants fervents dans une église, ou les militants d'un courant, etc... Cependant, «***le groupe restreint nous intéresse quand il possède de quelque caractère d'intimité ; et le groupe élémentaire par excellence est évidemment la famille et c'est elle qui sert d'image repère dans ce domaine***»[35].

De plus, la famille intéresse de près les analyses de Ferdinand TÖNNIES relatives aux notions de «communauté» et de «société». Selon lui, «**le prototype de toutes les unions en Gemeinschaft – le lieu et l'esprit ou encore la parenté, le voisinage et l'amitié – sont présents dans la famille**»[36].

Compte tenu de l'inhospitalité du camps de déplacés, les communautés gardent-elles leurs sens sociaux ? La famille remplit-elle sa fonction et ses rôles sociaux ? L'habitation qui est la base territoriale de la famille, c'est-à-dire là où se déroulent les fonctions sociales les plus essentielles, est-elle intériorisée comme un des espaces les plus importants pour la vie familiale ? Tels font l'objet du chapitre suivant.

[35]. IBID.
[36]. F.TÖNNIES, Communauté et Société (1887) in NISBET. A.R., Op. cit, p 101.

CHAPITRE II. LES CONDITIONS ET PROBLEMES REELS, VECUS ET EXPRIMES

Le Burundi traverse actuellement une des plus grandes crises de son histoire marquée par des conflits socio-politiques aigus. Cette crise a touché tous les secteurs de la vie nationales. Les dégâts humains et matériels commis ont été d'une si grande ampleur que la vie socio-politique marche de façon hésitante.

Sur le plan matériel, presque tout le territoire burundais porte encore des stigmates de la crise à travers les destructions des biens tant publics que privés dont les infrastructures d'intérêt collectif et les habitations familiales.

Du point de vue sanitaire, les conditions de logement restent précaires et la promiscuité observée entraîne la propagation des maladies liées au manque d'hygiène.

Sur le plan alimentaire, bon nombre de sinistrés doivent leur survie à l'aide alimentaire, d'ailleurs non adaptée, et leur alimentation reste caractérisée par une sous-alimentation et une malnutrition qui engendrent une série de maladies particulièrement chez les personnes vulnérables.

Dans ce chapitre, il est question des perceptions qu'ont les déplacés de leurs conditions de vie dans le camp ainsi que les modifications qui y sont intervenues depuis octobre 1993.

La déstructuration des familles vivant le camp attire particulièrement notre attention.

Les personnes déplacées qui font l'objet de cette étude vivent dans un environnement tout à fait nouveau : le camp de déplacés. Les conditions de vie y sont défavorables. La taille plus ou moins grande des ménages constitue un sérieux problème surtout eu égard aux conditions de logement de ces déplacés.

Dans les premiers moments de la crise, les rescapés se sont dirigés vers les écoles, les églises, les centres de négoce, les chef-lieux des communes où leur sécurité pouvait être assurée. Ils étaient secourus par certaines agences des Nations Unies et certaines organisations non gouvernementales qui distribuent vivres, médicaments et sheetings pour abris.

Ces derniers servaient à couvrir l'espace dans lequel les déplacés dormaient. On les appelait communément des «blindés» qui, en apparence, peuvent être considérés comme une extension au profit d'une ville, un nouvel espoir pour ces nécessiteux.

Au lieu de devenir un modèle d'habitations salubres, le camp s'est transformé en un abri cauchemardesque pour désordres de tout genre. La vie y est transgressante. Même tout ce que l'on connaît désormais de besoins sociaux des hommes, ne tient même pas compte de leur aspiration la plus élémentaire c'est-à-dire sécurité personnelle.

Par ailleurs, on construit une série d'interminables rangées de maisons sur le même modèle dans un véritable désert culturel (on ne tient pas compte de liens de parenté ou de proximité des ménages). En outre, l'uniformité de l'environnement semble entraîner l'uniformité des individus.

L'occupation actuelle des camps de déplacés est comparable aux banlieux qui florissaient partout dans les pays industriels après la Seconde Guerre mondiale où **«sous la pression impérieuse du conformisme, ils (banlieux) finiront par donner l'impression d'avoir été fondus dans le même moulle, on eût dit qu'il leur suffisait de quitter la cité pour abandonner du même coup leur individualisme et se transformer en un musée monotone»**[37].

Ces banlieux donnaient une impression d'une vie monotone, mais en réalité, tout comme dans le camp de déplacés, les gens vivent une réelle situation de «face-à-face».

En effet, ***«dans la situation de face-à-face, autrui se présente à moi dans un présent frappant que nous partageons tous les deux. Je sais que dans le même présent, je me présente à lui. Mon et son «ici et maintenant» empiètent continuellement l'un sur l'autre aussi longtemps que la situation de face-à-face se prolonge»***[38].

[37] BONAN-LAUFER.D., Op. cit, p 108.

[38] P. BERGER et T. LUCKMANN, La construction sociale de la réalité, 2ème édition, Paris, Arnaud Colin, 1996, p 44.

De plus, l'absence de ressemblance entre voisinage constitue une source potentielle de conflit dans la mesure où ***«une communauté nettement hétérogène qui fait l'orgueil de l'urbaniste et particulièrement de celui qui ne la voit pas que sur les cartes, sur les rapports de recensement et sur les enquêtes (...), risque de donner lieu à des querelles incessantes et à une animosité latente chez les individus qui y vivent réellement»[39].***

C'est dans cet endroit fracturé, désordonné et enchevêtré que se situent les problèmes essentiels des personnes déplacées car l'installation dans ces camps a été une contrainte, un choix inéluctable imposé par la guerre.

Par ailleurs, leurs logements sont pour la plupart précaires et trop exigus. Le type d'habitation est saturé et faute de places, certaines gens dorment sous la belle étoile. Cette situation est certainement loin du confort.

Sur le plan psychologique, nous pouvons imaginer le gêne que pourraient éprouver des parents à partager le même abri, à dormir ensemble avec les enfants, petits enfants, neveux, ou nièces, etc... Il y a là une crise certaine de perturbation de la vie du couple.

[39] BONAN-LAUFER D., Op. cit, p 108.

I. Rupture démographique

1. Répartition en âges

La pyramide des âges de la population burundaise, d'après les résultats définitifs de recensement de la population et de l'habitat de 1990, présente une situation normale reflétant la même situation des autres pays en développement où les moins de 5 ans sont très nombreux.

Dans nos camps d'étude, d'après la population échantillonnée, les enfants nés entre 1993 et 1998 représentent une relative faible proportion [1993 : éclatement de la crise ; 1998: début de la renormalisation/adaptation à la situation]. Il est donc évident de s'interroger sur les mobiles qui ont milité à ce fait.

La première raison serait qu'entre les deux périodes, il y a absence de procréateurs masculins. En effet, lors des actes du génocide qui ont été commis à l'endroit des populations, les premiers visés étaient les hommes adultes et valides et tout ce qui est de sexe masculin ensuite, pour enfin terminer par les femmes et les filles.

Une autre raison serait liée aux conditions sécuritaires et aux mauvais souvenirs des crimes de 1993. Cela transparaît à travers ce témoignage d'un déplacé du site GISARA à MUHANGA :

- ***«None ga Mupfaso, nta tundi twana mwipfuza» ?***
 (Avez-vous besoins d'autres enfants) ?
- ***«...Ntawoza arashobora urukwegane rw'abana n'intekera za misi yose. Nabo twari twaravyaye barabadutemaguriye mu maso. Izo ngorane uwobishobora yoba arazirinda»[40].***

Il est très difficile de fuir avec une chaîne d'enfants et de nos biens. En plus, même ceux que nous avons engendrés ont été massacrés sous nos yeux. Pour celles qui le peuvent, je conseillerais de ne pas faire des enfants qui ne vont pas grandir.

Aussi le souci alimentaire pèse-t-il lourdement sur la nuptialité dans le camp de Muhanga comme le confirme cette femme :

«...Nutwashoboye kurokoka inzara iri mukutumpekura. Ntaco mfise ndabagaburira»[41].

« ...Même les enfants rescapés peuvent m'être
dépouillés par la famine. Je n'ai pas de quoi les nourrir...».

De par ces réponses, force est de constater que les déplacés, malgré cette attitude affichée d'anti-natalité, n'ont pas réellement cette intention. Ce sont les contraintes de la vie dans le camp et surtout les séquelles de la crise éclatée en 1993 qui leur pèsent. Cette attitude est par ailleurs confirmée par WOLFSON et CASSEN dans leur travail sur les populations en expansion :

[40] **MUKAGATARE.A., déplacée de Muhanga, septembre 2002.**
[41] **Idem.**

«La conjoncture des pertes dues à des guerres, des épidémies ou des calamités naturelles crée un effet de génération qui se répercute sur toutes les générations provenant de ces classes creuses»[42].

Ceci est d'autant plus vrai du fait des massacres sélectifs de 1993 qui visaient en premier lieu les hommes les plus valides et adultes.

D'autres raisons liées à la vie quotidienne des déplacés ne favorisant qu'une baisse de la fécondité et une hausse de la mortalité infantile sont soulignées par Evariste NGAYIMPENDA :

«Dans un contexte de crise comme celui que nous vivons, les nombreux cas d'emprisonnements, de recrutements ou le maintien des militaires sous les drapeaux, la réduction des mouvements sous l'effet de l'insécurité, de l'insuffisance ou du renchérissement des moyens de transport, la désorganisation des ménages qui se traduit par des séparations de fait, les recrutements de la rébellion, etc..., constituent autant des occasions de procréations manquées. Nombre de couples vivent parfois des conditions tellement déplorables que le ménage se voit momentanément plongé dans une logique de sauve-qui-peut dont les retombées sur la fécondité sont évidentes»[43].

[42] CASSEN R ; et WOLFSON M., Prévision et satisfaction des besoins des populations en expansion, Paris,.....1978, p 30

[43] Evariste NGAYIMPENDA, Op. cit, p 26.

De plus, la dégradation rapide des conditions générales d'existence résultant de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des aliments, de la précarité des conditions sanitaires et hygiéniques, se traduit par une baisse évidente de la fécondité, et donc par une baisse relative de l'effectif des enfants de moins d'un an. Les conditions de vie dans les camps entraînent une augmentation de la proportion des fausses couches, des avortements, ainsi qu'une réduction du nombre de conceptions.

Enfin, il est aujourd'hui acquis, d'après les études des cliniciens, que tout état de dénutrition, en particulier de carence protéinique, entraîne des situations d'aménorrhée. La mise en évidence des facteurs psycho-somatiques dans l'arrêt des règles, qui procèdent d'autant de difficultés alimentaires que des situations d'angoisse, est chose acquise. Dans pareilles conditions, il a été également établi que les signes de puberté apparaissent en moyenne avec 1,5 an de retard[44].

Cette diminution des naissances suivie de pertes considérables aura nécessairement des retombées sur les générations futures ; et si le camp de déplacés continue d'exister, ce qui n'est pas loin d'être vrai, ce défi affectera toujours cette population.

[44] **Idem.**

De surcroît, les déplacés ayant l'âge de plus de 15 ans représentent 41,5 % (90 sur 217) du total de l'échantillon. Peut-on subdiviser cet effectif en deux catégories, notamment les personnes ayant l'âge compris entre 15-64 et celle de 65 et plus ?

Nous remarquons que les actifs, c'est-à-dire ceux de la tranche [15,65] représentent 38,7 % soit 84 sur 217 et les dépendants, c'est-à-dire les moins de 15 ans et les plus de 65 ans, cette catégorie comprend 133 des effectifs soit à peu près 61,3 %.

De ce qui précède, il sied de remarquer que la crise s'est traduite par une augmentation de la proportion d'éléments vulnérables au sein des ménages des populations sinistrées. Ces éléments sont principalement constitués d'orphelins, d'enfants non accompagnés, des invalides et des vieillards obligés de dépendre de leurs enfants pour ceux qui en ont encore, ou alors de la charité publique ou privée pour le reste de leurs jours.

Tableau 1. Répartition de la population par tranche d'âge et par sexe

		HOMMES		FEMMES		
	Effectif total	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Total (%)**
[0,5[	55	26	11,9	29	13,3	25,3
[5,10[	36	15	6,9	21	9,6	16,5
[10,15[	36	16	7,3	20	9,2	16,5
[15,20[	25	8	3,6	17	7,8	11,5
[20,25[	14	4	1,8	10	4,6	6,4
[25,30[	9	3	1,3	6	2,7	4,1
[30,35[	7	3	1,3	4	1,8	3,2
[35,40[	8	1	0,4	7	3,2	3,6
[40,45[	6	2	0,9	4	1,8	8,7
[45,50[	5	2	0,9	3	1,3	2,3
[50,55[	3	1	0,4	2	0,9	1,3
[55,60[	4	2	0,9	2	0,9	1,8
[60,65[	3	1	0,4	2	0,9	1,3
[65,70[	3	1	0,4	2	0,9	1,3
[70 &+[	3	2	0,9	1	0,4	1,3
Total	**217**	**87**	**40,9**	**130**	**59,9**	

Source : Enquête personnelle. Muhanga, septembre 2002.

Comparer avec la situation d'avant la crise, en l'occurrence les résultats de recensement de la population et de l'habitat de 1990, nous constatons que les mêmes tranches d'âges, c'est-à-dire les moins de 15 ans (en grande partie) et les plus de 65 ans, font état de plus de population.

Tableau 2 : Répartition (%) de la population par grands Groupes d'âges

	AGE		
	0-14	15-64	65 ans et plus
KAYANZA	44,9	50,5	4,6
Total du pays	**46,9**	**48,9**	**4,14**

Source : Les données du recensement Général de la population et de l'habitat de 1990, analyse des résultats définitifs. Tome III Bujumbura, décembre 1992, p 33.

Les données de ce recensement montrent que 46,90 % de la population ont moins de 15 ans, 49,0 % de celle-ci se trouvent dans la tranche d'âge 15-64 et seulement 4,14 % ont plus de 65 ans.

Aujourd'hui, les mêmes tranches d'âges présentent beaucoup d'irrégularités et font également état d'un déséquilibre énorme entre sexes pour des raisons ci-haut évoquées.

La population des camps de Muhanga connaît de ce fait un certain remaniement qui ne peut avoir d'autres explications que les effets de la crise de 1993.

I.2. Caractéristiques du ménage dans le camp : déstructuration

Avant d'aborder l'objet de cette déstructuration du ménage dans le camp de déplacés ainsi que leurs caractéristiques, il est utile, je pense, de rappeler la définition que la démographie donne à la notion de ménage.

> ***«Le ménage est l'unité constituée soit par une personne vivant seule, soit par la réunion de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, résident habituellement dans une même demeure et y ont une vie commune, c'est-à-dire pièce de séjour, salle à manger, cuisine communes»[45].***

[45] Familles d'aujourd'hui, colloque consacré à la sociologie de la famille, Op. cit, p 89.

Le ménage ne doit pas être confondu avec la famille. Les membres d'une même famille, alors qu'ils résident habituellement dans la même maison, appartiennent à des ménages distincts s'ils n'y ont pas une vie commune. Au contraire, deux ou plusieurs familles distinctes et même plusieurs personnes entre lesquelles n'existe aucun lien de famille ne forment qu'un seul ménage, si elle ont une vie commune.

Deux amis, deux associés, vivant en commun, peuvent également constituer un ménage. Les domestiques et les ouvriers qui habitent avec leur maître ou leur patron font partie du ménage de ce dernier. L'ensemble des membres d'une communauté religieuse réunis dans une même maison, constitue un ménage.

Forment également un ménage l'ensemble des volontaires habitant une caserne, les vieillards et les incurables recueillis dans les hôpitaux et les hospices, etc...

Le chef de ménage devient le membre du ménage qui déclare exercer la plus grande autorité dans le ménage. Le ménage répond d'abord à une notion de fait et non à une notion de choix ; il est lié à une question de résidence et non de domicile.

I.3. Etat matrimonial

Les camps de déplacés de Muhanga abritent une population durement éprouvée par la crise. Cette population présente les caractères particuliers quand on observe son état matrimonial. Ce dernier est conçu comme étant «***la situation des individus eu égard à la formation de la famille à un instant donné***»[46].

[46] FNUAP, Etude de la situation de la femme sinistrée au Burundi, rapport final, Bujumbura, avril 1995 p 38.

En raison des facteurs qui ont conduit les populations dans les camps d'une part et vus les conditions qui y prévalent d'autre part, nous pouvons nous faire quelques *a priori* des changements possibles en matière matrimoniale.

Ainsi, certaines personnes en situation de mariées sont devenues veuves ou séparées. De même, du fait de la vie en milieu ouvert à forte promiscuité, il y a eu des liaisons matrimoniales entre personnes qui n'étaient pas dans une union avant la crise.

Précisons qu'avant les événements d'octobre 1993, environ deux personnes sur cinq (2/5) soit 38 % étaient célibataires. En considérant le sexe, les hommes étaient plus nombreux dans ce statut (46,4 %) que les femmes (31,9 %)[47].

En ce qui concerne la catégorie des personnes mariées, elle représentait avant la crise plus de la moitié que ce soit chez les hommes (50,7 %) ou chez les femmes (53,1 %). Cette catégorie a connu une sérieuse réduction notamment chez les femmes.

Naturellement, cette réduction de la catégorie des mariés se redistribue sur d'autres catégories comme les veufs et dans une moindre mesure les divorcés et les séparés qui, eux aussi, ont connu un accroissement relatif suite à la crise. Ainsi, la proportion des «séparés» est passée de 0,6 % à 1,8 % chez les hommes et 1,6 % à 3,9 % chez les femmes, tandis que celle des

[47]. Idem

divorcés a augmenté de 0,4 % à 0,6 % chez les hommes et 1,2 % à 1,8 % chez les femmes[48].

Dans les camps de déplacés, qui font l'objet de notre étude, les célibataires occupent un rang de loin supérieur aux autres groupes. En effet, la proportion des célibataires s'élève à 76,4 % tous sexes confondus. Ce pourcentage pris de manière absolue cache d'autres réalités qui méritent d'être élucidées. A cet égard, si on se borne sur la variable sexe, les célibataires masculins s'élèvent à 31,7 % de la population échantillonnée contre 44,7 % chez les célibataires de sexe féminin soit un écart de 13 %.

Le pourcentage élevé des célibataires féminins s'expliquent non seulement par les massacres sélectifs d'octobre 1993, mais également du fait que rares sont les hommes qui choisissent leurs conjointes parmi les femmes plus âgées qu'eux. Le nombre d'hommes étant inférieur à celui des femmes, le surplus de ces dernières se retrouvent sans maris. Et une crise de ménage s'installe alors avec en filigrane l'augmentation d'enfants illégitimes dans une population connaissant une paupérisation généralisée.

[48]. FNUAP, Op. cit, p 39.

Tableau 3. Répartition de la population selon l'état matrimonial et le sexe

	HOMMES					FEMMES					Total Général
Tranches d'âges	**Total d'hommes**	**Célibataires**	**Mariés**	**Veufs**	**Séparés ou divorcés**	**Total de femmes**	**Célibataires**	**Mariées**	**Veuves**	**Séparées ou divorcés**	
[0,5[	26	26				29	29				**55**
[5,10[	15	15				21	21				36
[10,15[	16	16				20	20				36
[15,20[	8	5	3			17	12	4	1		25
[20,25[	4	2	1		1	10	6	2	1	1	14
[25,30[	3	2	1			6	4	1	1		9
[30,35[	3	1	2			4	2	1	1		7
[35,40[	1	0	1			7	1	3	2	1	8
[40,45[	2	0	2			4	1	2	1		6
[45,50[	2	1	2			3		2	1		5
[50,55[	1	0	1			2			2		3
[55,60[	2	0	1	1		2			1	1	4
[60,65[	1	0	1			2			1	1	3
[65,70[	1	0	1			2			2	0	3
[70 &+[	2	1			1	1	1				3
Total	87	69	15	1	2	130	97	15	14	4	217
%	40,09	31,7	6,9	0,4	0,9	59,9	44,7	6,9	6,4	1,8	

Source : Enquête personnelle, Muhanga, septembre 2002.

I.4. Le veuvage

Faut-il remarquer que d'après les données du tableau 3, le veuvage semble affecté un seul sexe, le sexe féminin car l'échantillon n'a ressorti qu'un seul cas de veuf. ***A contrario***, la situation en est autre pour les veuves.

Tenant compte de la population féminine seulement, tous âges confondus, les veuves représentent 10,7 %. En se rabattant à la population totale enquêtée, les veuves représentent 6,4 %. Par ailleurs, si l'on tient compte de la population féminine, célibataires exclus, le taux de veuvage s'élève à 42,4 %.

Remarquons également que le veuvage commence avec la tranche d'âge [15,20[et se prolonge jusqu'à la dernière tranche. A cela ne manquerait pas d'explications. Normalement à cet âge, dans la campagne, la population féminine est en pleine activité reproductive avec le statut de mariée, mais suite à la crise qui sévit encore, ces jeunes femmes ont subi le mauvais sort de tomber veuves trop tôt.

Suite à ce déficit d'hommes, un comportement nouveau s'installe dans les relations sociales des déplacés : le concubinage. Durant l'enquête, aucune femme ne nous a déclaré son remariage, pourtant, ont-elles précisé, l'absence de tels cas ne signifie pas la bonne volonté de ces veuves qui préféreraient le demeurer. A défaut de remariage, ces veuves se contentent d'unions consensuelles et cette situation entraîne absolument une polygamie de fait déguisé et la majorité d'hommes interrogés affirment sentir l'obligation de répondre à ce vœu :

«Twebwe dutegerezwa gusanura ivyasambutse...» («Nous devons reconstruire tout ce qui a été détruit et dans tous les domaines...»[49]).

Ce qui est inquiétant dans nos camps d'étude, c'est que la majorité des femmes vivant seules sont soit des veuves, soit des divorcées ou soit des séparées, privées de tout support marital. L'augmentation de la proportion de veuves les place en première ligne des répercussions économiques, sociales et démographiques de cette crise, car elle les expose à des responsabilités auxquelles elles ne sauront indéfiniment faire face, en particulier l'éducation des enfants qu'elles ont ou qu'elles sont exposées à avoir du fait du relâchement des mœurs.

Il est clair que plus nombreuses seront les femmes seules, plus lourdes seront leurs charges sociales, qui les obligent à affronter de nouveaux rôles et à prendre de nouvelles responsabilités.

I.5. Les naissances illégitimes et les orphelins

«La légitimité d'une naissance se définit par référence au caractère juridique de l'union dont elle résulte. En principe, l'enfant légitime est un enfant conçu au cours du mariage de ses parents. En pratique, le classement de naissances en naissances légitimes ou naissances illégitimes s'effectue d'ordinaire d'après l'état matrimonial de la mère au moment de l'accouchement»[50].

[49] SAKUBU R., déplacé de GISARA, septembre 2002

[50] A. ROMANIUK, La fécondité des populations congolaises, Paris, Mouton, 1967, p. 228.

Le nombre relativement élevé d'enfants illégitimes résulte de la polygamie et des unions consensuelles. En effet, presque toutes les veuves encore en activité reproductive ont des enfants tant légitimes qu'illégitimes. Cette double réalité résulte du fait qu'une veuve garde des enfants issus de l'union légale avec son mari d'avant la crise et les enfants résultant de l'union consensuelle avec un autre (ou d'autres hommes) après la mort du premier.

D'après les données de notre enquête faite sur les enfants âgés de 1 mois à 10 ans, sur un effectif de 111, 73 sont présumés légitimes et 38 illégitimes soit 65,7 % contre 34,3 %.

34,3 % d'enfants illégitimes découlent non seulement de la volonté délibérée des déplacés («dushaka gusubiriza abapfuye» : «nous voulons remplacer les morts»), mais surtout de l'ignorance par ces veuves et filles-mères des méthodes contraceptives et nous présumons que la pandémie du SIDA ne manquera pas de causer des dommages à ces déplacés et de leur environnement du fait de la promiscuité et de la pauvreté ; celle-ci affectant particulièrement les femmes et les jeunes filles suite à leur vulnérabilité socio-économique. Pour "échapper" à cette misère, elles acceptent de commettre l'irréparable en «vendant» leur «charme», pourvu que son enfant soit nourri pour les femmes –mères et que ses besoins élémentaires soient satisfaits pour la jeune fille, nous ont déclaré certaines de ces femmes.

Les camps de déplacés de Muhanga hébergent aussi beaucoup d'orphelins. En effet, sur une population estimée à 217 personnes (échantillon) les orphelins représentent 5,9 %. Cependant, tous ne sont pas orphelins des deux parents. En prenant globalement tous les orphelins, ceux des deux parents représentent 38,4 % contre 61,5 % d'un seul parent et généralement le père.

De façon générale, les enfants dépourvus de leurs parents sont casés dans les familles élargies ou restreintes, soit dans les ménages d'anciens voisins ou dans d'autres ménages qui ont besoin d'enfants surtout pour les activités ménagères.

De toute évidence, le fait que les orphelins aient trouvé de familles d'accueil est important parce que l'enfant parvient à avoir une référence dans la vie, de ce qui est du rôle des parents. Cependant, le système de prise en charge par des familles n'est qu'une solution conjoncturelle conséquente à la crise. Il revient alors à l'état et/ou aux autres institutions directement concernées de prévoir le court, le moyen et le long terme de ces orphelins et autres comme les enfants non accompagnés (ENA).

Le problème majeur auquel sont confrontés la plupart de ces enfants est la réquisition de leurs biens. Pour beaucoup d'entre eux, leurs héritages sont récupérés soit par les familles qui les ont accueillis, soit par les membres de leurs propres familles, soit par les anciens voisins de leurs propres parents décédés.

I.6. Caractéristiques des ménages

Pour question de clarification, revenons à la définition du ménage telle que stipulée par le dictionnaire de démographie :

> ***«Un ménage est constitué par un ensemble de personnes quels que soient les liens qui les unissent, qui occupent le même logement à titre de résidence principale»***[51].

Dans les camps de déplacés faisant l'objet de notre étude, cette définition est lacunaire vis-à-vis de la situation réelle sur terrain. En effet, vue l'étroitesse des maisons, certains enfants peuvent aller loger dans une maison autre que celle de ses «parents». C'est pour cette raison que sur cette définition nous préférons ajouter un autre variable qui est «la ration alimentaire et autres nécessités courantes».

En faisant une analyse sur les ménages des camps de Muhanga, la variable sexe fait ressortir une réalité : c'est que de façon générale, les femmes-chefs de ménages sont des veuves et les hommes sont des mariés avec de faibles proportions pour les célibataires.

Combinant la variable sexe du chef de ménage et celle de taille de ménage, force est de constater que chez les chefs de ménages masculins, la grande part de ménages sont formés de personnes qui vont de 2 à 4 personnes. Mais la situation n'est pas la même du côté des chefs de ménages féminins, parce que la grande proportion des ménages est formée de 5 à 7 personnes pour la plupart d'enfants orphelins ou non accompagnés comme se lit à travers l'interview de cette femme :

[51] R. PRESSAT, Dictionnaire de démographie, Paris, PUF, 1979, p 11.

«Mfise abana umunani (8) ndeze. Bane (4) gusa ni bo rwanje, abandi n'impfuvyi natoye»[52].

«j'ai 8 enfants à ma charge parmi lesquels seuls 4 sont les miens. Les autres sont des orphelins que j'ai récupérés».

La coutume burundaise veut que la valeur d'entraide et d'hospitalité soit une réalité envers tout le monde et particulièrement les «siens» (membres de la famille), le respect de cette valeur a fait que en plus des enfants de la famille élargie, que ce soit du côté de l'épouse ou du mari, d'autres enfants ont été casés dans certaines familles rescapées. A ce sujet, une femme déplacée affirme :

«Hari abana twahuriye ng'aha mw'ikambi ata na kimwe dupfana, baraza barambarira bati Mupfaso ! Twebwe ntitugira ikintu na kimwe codufasha, none wodutabara ukadushira hamwe n'abandi bana woba ukoze»[53].

«Il y a des enfants que j'ai rencontrés ici au camp et avec lesquels nous n'avons aucun lien de parenté. Ils sont venus vers moi et m'ont exposé leur problème : Madame, nous n'avons personne pour nous prendre en charge et si tu nous mettais parmi tes enfants, ça nous aiderait beaucoup et nous serions reconnaissants de ce geste».

Tenant compte de la variable sexe, nous remarquons que dans les camps de déplacés de Muhanga les chefs de ménages féminins occupent un rang très important par rapport à la normale, certainement suite à la crise. Un fait nouveau est qu'il existe

[52] KARENZO, T., Camp de déplacés de Muhanga, septembre 2002

[53] KUBWAYO C. Déplacé de MUHANGA, septembre 2002

également les enfants – chefs de ménage qui entretiennent des familles ayant une taille de 2 à 4 personnes.

Il s'agit principalement des orphelins qui doivent supporter les petits enfants laissés par leurs parents. Ces enfants se trouvent aussi dans la tranche d'âge [15,20[, âge auquel ils ne sont pas appelés à de telles responsabilités dans les conditions normales.

Ils sont constitués quasi-totalement de jeunes filles qui, du fait de la crise, ont abandonné leur scolarité. Ce n'est pas une spécificité pour les camps de déplacés de Muhanga, c'est un phénomène observable dans tous les sites.

La photo de la page qui suit l'illustre. Les quatre personnes de devant sont des chefs de ménages. Ils ont respectivement (de gauche vers à droite) 12, 14, 15 et 17 ans.

II. La vie du couple dans le camp

Malgré le nombre important de veufs, certains couples ont pu arriver vivant dans le camp et beaucoup d'autres s'y sont formés. De plus, le fait d'être regroupé dans la plupart des cas par famille devrait être en faveur d'une corésidence du couple au sein du camp.

Même si cette corésidence existe, elle n'est que l'apparence d'une vie normale du couple. Elle cache des perturbations profondes qui n'existaient pas avant la crise ou qui ont été aggravées suite à cette crise. Les problèmes auxquels le couple est confronté sont essentiellement des disputes au sein du couple, les cas de polygamie, la séparation, bref, une vie conjugale qui n'est plus comme avant.

Dans les camps, la promiscuité est une réelle entrave à la vie conjugale du couple. Pour les femmes, les hommes sont les premiers



S I T E K A Y O G O R O / MAKAMBA 4-

responsables de cette situation. Selon elles, leurs maris se méconduisent en vendant une partie de l'aide reçue ou avec l'argent qu'ils peuvent gagner, pour acheter des cadeaux (bière, savon, produit de beauté...) à des jeunes filles ou des jeunes veuves au détriment de leurs propres femmes et leurs enfants. Face à cette situation, certaines femmes se résignent :

> ***«Wewe uri inarugo mu bana bawe, ntiwokwirikira, mwese ngo mutore inzira mbi muri babiri ; nti wogira ivyo umugabo wawe agize, uca wigumira mu bana bawe ukabashakira ivyo babeshaho, nawe akaba arigira ivyo ashaka»[54].***

«Etant qu'épouse et mère, la femme ne peut se méconduire comme son mari. Elle doit rester avec ses enfants et se préoccuper de leur survie, en laissant l'homme faire ce qu'il veut».

Aussi, faut-il remarquer que la prostitution due, on l'imagine, à la promiscuité et à la pauvreté mine les relations conjugales. D'un côté, l'homme est attiré par les jeunes filles et les jeunes veuves ; d'un autre, ces dernières intéressées par les cadeaux de la part des hommes se laissent entraîner dans cette pratique. Celle-ci aura nécessairement de graves conséquences sur la santé publique.

D'après l'enquête menée dans les camps de déplacés de Muhanga au sein de la population mariée, il ressort que les personnes déplacées éprouvent de sérieux problèmes au niveau du couple, problèmes relatifs aux relations sexuelles.

Concernant cet indicateur, 21 sur 30, soit 70 % des personnes interrogées ayant l'âge compris entre 18 et 45 ans affirment avoir des

[54] **CONGERA N., Déplacée de Muhanga, septembre 2002.**

problèmes de cette nature au niveau du couple. A ce sujet, cette femme déplacée nous a révélé ceci :

«Jewe umugabo yarantaye cane. Kugeza ubu abagabo n'abagore ntibagishize hamwe namba. Iyo rero ariko arakubaza kuri iryo banga akabona nawe uriko urahingitanya kubera isoni z'abana bari iruhande, aca atekera utwiwe twose akigira...»[55].

«Moi, mon mari m'a abandonné. Actuellement les conjoints sont en mauvais termes car quand le mari commence à demander de faire les relations sexuelles avec sa femme, mais que celle-ci hésite à cause de la présence des enfants, le mari quitte immédiatement la maison...»

Ce problème de relations sexuelles au niveau du couple va entraîner à son tour un mauvais climat entre conjoints et un relâchement dans leurs responsabilités :

«Twebwe abakenyezi twarahamererewe nabi cane (...). Rero mu kiringo abonako bidashoboka, ntakundi aca agutana vya bibondo (...). Abashingantahe bagiye kuduta rwose bigire aho bashobora kuruhurira ubuzima bwabo (...). Kera umushingantahe yahora afata umukenyezi wiwe neza kuko nawe atashe yamwakira neza...»[56].

«Nous les femmes, nous avons beaucoup souffert (...). Quand le mari constate que ce n'est pas possible de faire l'amour avec sa femme, il la laisse ainsi que ses enfants (...). Les maris vont bientôt nous oublier pour aller là où ils peuvent se sentir à l'aise (...). Dans le temps, l'homme entretenait convenablement sa femme parce que celle-ci aussi pouvait subvenir à ses besoins charnels...»

[55] RURAKENGEREZA, M., Déplacée de Gisara, septembre 2002.
[56] NYANDWI B., déplacée de Muhanga II, septembre 2002.

Ce sentiment est également partagé par les hommes déplacés :

***«Twebwe abagabo b'ubu ntitumerewe neza kuko ntidushobora kwegera abagenzi bacu kubera tubaturyamanye n'abana amaguru ari hamwe, kuko agatanda kari hamwe. Ahubwo abagore bari mukwiruka, abagabo natwe tuzohava tugwara indwara sinzi ingena novuga (...) kubera kutegera abagenzi bacu (...). Wewe uri umugabo birakugora mu buzima bwawe ukifuza gushika aho wahora ushika (...). None, uzokwihangana gushika ryari ? Ni naho duhava tukomoka tukigira aho ibintu biri, kuko aha ibintu biri niho ubirira...»*[57].**

«Actuellement les maris ne sont pas à l'aise parce qu'ils ne peuvent plus coucher avec leurs femmes à cause de la présence des enfants (adultes) dans le même lit ou dans une même salle (chambre). Nos femmes pourraient en devenir folles et nous les hommes, nous allons attraper une maladie consécutive à cette distance entre mariés (...).

Chaque homme veut encore arriver là où il arrivait avant, mais (...) ; allons-nous nous abstenir jusque quand ? C'est pourquoi certains hommes préfèrent aller là où ils peuvent sentir ou trouver un léger mieux».

Vu sous cet aspect, un camp de déplacés devient un milieu maudit où tout le monde se sent menacé et de ce fait des effets psychologiques sont perceptibles.

[57] **BARAGAHORANA. M., Déplacé de Gisara, septembre 2002.**

III. Impacts psycho-sociologiques

Si les retombées économiques et sociales sont les plus visibles et les plus faciles à appréhender, les conséquences psychologiques de cette crise n'en sont pas moins dramatiques et posent le problème de devenir d'un grand nombre de survivants de ladite crise. Avec cette dernière, certains enfants ayant perdu leurs parents sont tombés dans l'abandon total.

Les enfants en général et particulièrement les orphelins ont souffert plus que les autres. En effet, même si la plupart d'entre eux ont été récupérés par des familles, parmi celles-ci, il y a celles qui ne peuvent pas nourrir assez leurs effectifs ; et certains sont même servis en dernier lieu et le plus souvent en qualité et quantité insuffisantes. Mais de tels cas nous ont semblé difficile à établir malgré qu'ils existent.

De plus, beaucoup d'enfants ne vont plus à l'école et n'ont pas d'autres activités organisées pour les occuper. Menacés de façon permanente par la faim, ces enfants rôdent autour des centres de distribution de nourriture pour essayer de ramasser quelque chose à manger. En se bousculant pour ramasser tout ce qui tombe par terre, ils risquent d'être battues par les soldats et d'autres personnes chargées de la distribution. Au lieu d'apprendre les leçons les plus constructives à l'école, ils apprennent plutôt les leçons de brutalité en se bousculant pour se maintenir en vie.

Les enfants plus âgés travaillent pour les soldats, spécialement s'il n'y a pas d'adultes pour assurer certains services. Les garçons cherchent du bois et transportent les provisions et les jeunes filles leur approvisionnent en eau et parfois ces services sont exécutés par contrainte ou par la force. Ceci est loin du confort psychologique pour ces enfants témoins d'actes de brutalité.

Ces enfants peuvent résister difficilement aux traumatismes psychiques du fait que certains ont vécu personnellement les actes de violence, d'autres ont assisté impuissamment à la souffrance des leurs et d'autres n'avaient échappé à la mort que par miracle.

Dans nos camps d'étude, nous n'avons relevé aucun cas de traumatisés, pourtant de chose pareille peut se produire d'un moment à l'autre suite à cette crise comme le souligne Cyrille BARANCIRA :

> ***«Les crises socio-politiques comme celle que traverse le Burundi s'accompagnent effectivement des traumatismes psycho-sociaux générateurs de crises mentales au sein de la population (...). Le vécu des hostilités en tant que victime, acteur ou spectateur passif s'accompagne d'une destruction massive de l'appareil psychique en rapport avec la faillite des valeurs morales»[58].***

La population adulte n'est pas elle aussi à l'abri. Les nouveaux comportements et habitudes de la vie acquis dans le camp risquent d'être préjudiciables à la stabilité des familles. La déstabilisation qu'a connue la cellule familiale a profondément modifié sa composition. Son organisation et la façon dont elle assume ses rôles s'en trouvent également mutilés. La promiscuité qui prévaut dans les camps induit des changements de comportement et de mentalité parmi les adolescents habitués à partager l'espace réduit avec leurs parents et qui se traduisent entre autres par le vagabondage sexuel, la prostitution larvée, etc...

[58]. **C.BARANCIRA., Aspects psychiatriques en situation de catastrophe au Burundi. Cas de la crise d'octobre 1993 in E. NGAYIMPENDA, Op. cit, p 20.**

Du fait de cette promiscuité, la distance sociale entre parents et enfants s'est excessivement rétrécie, avec ce que cela implique comme perte de contrôle social, préfigurant l'avènement d'un nouvel ordre moral et socio-familial dont la marque essentielle sera l'absence de normes.

Nombre de déplacés interrogés insistent sur ces dérèglements marqués entre autres par l'absence des interdits sociaux du fait que les parents sont obligés de dormir côte à côte avec leurs enfants majeurs, leurs gendres, etc..., un mixage social qui dans leur imaginaire fait la malédiction. Cette femme déplacée nous a dit :

> ***«Urabona nk'umugore n'umugabo baryamye, urabona abantu ntibihangana kumwe, wa mwana ari ngaho, urumva iyo n'ingeso ya mbere ariko arafata kuko babana bararana n'abavyeyi ; babavyeyi ntibihanganiye b'abana (...), urumva rwa rupfasoni ruriko ruraducika muri ya migenzo y'ikirundi»[59].***
>
> «Voyez quand l'homme couche avec sa femme en présence des enfants, voyez que les gens n'ont pas la même capacité de s'abstenir, et l'enfant qui est à côté acquiert ce comportement (ou cet acte), donc c'est la perte des valeurs morales et culturelles caractéristiques de la société burundaise».

Cet ordre sera d'autant plus préjudiciable à l'harmonie sociale qu'il intervient dans un contexte de veuvage et d'orphelinage aigu, et donc d'absence d'éléments d'autorité et de régulation. Il intervient également dans un contexte de dénuement matériel des parents qui non seulement leur enlève un précieux instrument d'autorité, mais en plus rend un certain nombre d'entre eux dépendants de leurs

[59] **HARERIMANA P., Déplacée de Muhanga, septembre 2002.**

propres enfants, accentuant ainsi l'esprit d'infériorité psychologique chez ces parents.

Au niveau du couple, la grande majorité des gens interrogés est unanime pour reconnaître que la promiscuité et les conditions de vie difficiles dans les camps contribuent à la dislocation des couples, et qu'en dehors d'un logement autonome garantissant un minimum de chez soi, la sauvegarde de l'intégrité morale du couple reste difficilement envisageable.

En définitive, nous constatons que la crise d'octobre 1993 a occasionné des perturbations profondes au niveau de la structure familiale. En effet, l'harmonie conjugale a subi des modifications considérables quand des familles toutes entières ont été contraintes de quitter leurs domiciles pour s'installer dans des camps de déplacés en fuyant la guerre. Dans ces lieux, la dislocation familiale est fréquente.

Les entretiens avec les déplacés nous ont permis de saisir les facteurs de cette dislocation. Il s'agit entre autres de la promiscuité, des querelles dues à l'infidélité entre les conjoints, des concubinage, la polygamie et autres formes d'unions instables, des mariages illégaux, du désœuvrement et la pauvreté qui sont devenus monnaie courante dans le camp.

Nonobstant, il faut rappeler que de tels cas ne sont pas pratiqués spécifiquement dans les camps de déplacés ou ne sont pas survenus avec la situation de sinistrée ; tout simplement la vie dans les camps devient un facteur plus favorisant. Et Evariste NGAYIMPENDA le confirme en écrivant :

«Les cas de relations extra-conjugales existaient bien sûr avant la crise. Ce qui est nouveau, c'est que leurs motivations purement matérielles ce sont largement amplifiées ; c'est que également, la promiscuité qui prévaut dans les camps ne permet plus de les entourer de la même discrétion qu'auparavant, ce qui constitue un élément d'aggravation des tensions familiale. Le troisième élément nouveau est qu'autant que les hommes, les femmes seules sont aujourd'hui, par nécessité matérielle ou psychologique, demanderesses des relations extra-conjugales»[60].

Dans les conditions des camps de déplacés où les femmes sont obligées de vivre seules, la plupart étant veuves, elles sont confrontées à de problèmes de tout genre. En tant que mère, elle s'occupe seule de l'éducation des enfants, rôle qu'elle partageait dans le passé avec son conjoint.

Même celles qui en ont encore, vue les conditions sociales qui règnent dans les camps (perturbation de la vie conjugale, disputes entre conjoints, cas de polygamie, divorce,...) les conjoints n'ont plus d'occasion de se rencontrer dans leur intimité au sein du foyer. Ainsi la débauche sexuelle devient un phénomène inhérent au camp de déplacés.

[60] E. NGAYIMPENDA, op. cit. p 22.

IV. La famille dans le camp : Aspect socio-anthropologique

Le séjour dans les camps de déplacés a entraîné des changements profonds tant au niveau de la structure des familles qu'au niveau de son organisation. La structure familiale a connu de profonds remaniements car les camps sont peuplés pour la plupart de/veuves et d'orphelins. Une infirmière témoigne :
«**Nta bagabo dufise, barabatemaguye**» (Nous n'avons plus de maris, ils ont été tués).

«**Nta miryango dufise**» (Nous n'avons plus de familles)

«...Ku musozi twahorako, twari imiryango 13 hafi abantu barenga 100, ubu dusigaye turi 17 gusa, none aho wovuga ngo hari ikintu gisigaye! »[61].

> «...Nous, sur notre colline d'origine, notre famille comptait 13 ménages composés à peu près de 100 personnes, maintenant 17 personnes seules sont rescapées. Peut-on parler encore de famille qui aurait survécu dans ces conditions !»

Dans les familles des camps de Muhanga, le déficit masculin est net et le poids relatif des veuves a fortement augmenté. De plus, le concept d'orphelin est réduit aux enfants qui ont perdu soit les deux parents, soit le père seul. Celui qui n'est qu'orphelin de mère n'est pas vraiment perçu comme tel. Aussi, avec le sentiment de déficit masculin, de destruction immense, de pertes considérables en vies humaines, celui d'une présence importante d'orphelins est intense. L'ampleur des malheurs est si grande que seule la survie semble avoir encore quelque valeur. La famille, qu'elle soit prise sous forme nucléaire ou élargie, a connu une déstructuration considérable.

[61] Centre de Santé Muhanga, septembre 2002.

L'approche sociologique de la famille montre en effet que certaines fonctions familiales, telles que les relations sexuelles, la procréation, les conversations au sujet de problèmes internes du ménage, ont un caractère intime qui exige l'isolement du monde extérieur. On ne veut voir ou être vu, entendre ou être entendu ; ce que les sociologues désignent sous les termes de «indépendance familiale», «intimité», «isolement» ou «protection»[62].

A côté du désir d'intimité pour la famille en tant que groupe, existe le besoin d'une indépendance de l'individu, car les membres de la famille éprouvent le besoin de s'isoler parfois, soit individuellement soit dans un sous-groupe.

Or, dans le camp de déplacés, une plus grande partie des problèmes trouvent leur cause dans le manque d'intimité, manque d'espace privé. Cela influe considérablement sur les rôles sociaux que devrait assurer la famille notamment celui de l'éducation des enfants. Le respect que doivent manifester les enfants envers les parents et qui est une valeur fondamentale de la tradition est difficilement suivi dans les conditions de la vie du camp. Il est reconnu par la plus grande majorité des enfants interrogés que l'autorité parentale ne leur signifie plus rien.

Pour nous, au moins deux raisons peuvent expliquer ce manquement. D'abord, la plupart des ménages sont sous la responsabilité des femmes comme nous l'avons vu plus haut et la femme n'a pas d'autorité sur les enfants, autorité jadis incarnée par le père ; ce dernier étant désormais absent physiquement et/ou moralement. Ensuite, les parents étant incapables de répondre aux besoins vitaux de la famille perdent ainsi leur image de garant de la survie des enfants.

[62] **Familles d'aujourd'hui, colloque consacré à la sociologie de la famille, op. cit. p 138.**

Nous pouvons illustrer ces analyses par les propres suivants : «***Erega kera umwana yatinya igitsure canke inkoni ya se, none ubu ko ata se ariho, aca yigira ivyo ashaka***»[63].

«Dans le passé, l'enfant avait peur du regard ou du bâton de son père, mais aujourd'hui le père n'étant plus, l'enfant se conduit alors comme il veut».

Elle continue de dire :

«***Tukiri mu vyacu umwana yokuzerako twose, ariko ubu uwariwe wesse ahanze amaso «abagira neza». None urumva icubahiro c'ubuvyeyi cogumaho gute***»[64].

«Quand nous étions dans nos biens, l'enfant ne comptait que sur ses parents, mais actuellement dans le camp, tout le monde ne survit que sur la charité des volontaires et des organisations non gouvernementales. Comment alors l'autorité parentale puisse perdurer» ?

La vie des familles étant dominée par l'éducation des enfants, elle impose par conséquent aux parents un style de vie en rapport avec les devoirs impliqués par cette éducation. Cependant, l'éducation des enfants reste un pari qu'il faut gagner à tout prix. Les parents, aidés par les pouvoirs publics, doivent imaginer les schémas sociologiques permettant l'inculcation des principales règles de la conduite morale.

[63] **HARERIMANA A., camp de déplacés de Gisara, septembre 2002.**
[64] **Idem**

Nous pouvons illustrer ces analyses par les propres suivants : «***Erega kera umwana yatinya igitsure canke inkoni ya se, none ubu ko ata se ariho, aca yigira ivyo ashaka***»[63].

«Dans le passé, l'enfant avait peur du regard ou du bâton de son père, mais aujourd'hui le père n'étant plus, l'enfant se conduit alors comme il veut».

Elle continue de dire :

«***Tukiri mu vyacu umwana yokuzerako twose, ariko ubu uwariwe wesse ahanze amaso «abagira neza». None urumva icubahiro c'ubuvyeyi cogumaho gute***»[64].

«Quand nous étions dans nos biens, l'enfant ne comptait que sur ses parents, mais actuellement dans le camp, tout le monde ne survit que sur la charité des volontaires et des organisations non gouvernementales. Comment alors l'autorité parentale puisse perdurer» ?

La vie des familles étant dominée par l'éducation des enfants, elle impose par conséquent aux parents un style de vie en rapport avec les devoirs impliqués par cette éducation. Cependant, l'éducation des enfants reste un pari qu'il faut gagner à tout prix. Les parents, aidés par les pouvoirs publics, doivent imaginer les schémas sociologiques permettant l'inculcation des principales règles de la conduite morale.

[63] **HARERIMANA A., camp de déplacés de Gisara, septembre 2002.**
[64] **Idem**

Cependant, cette adaptation s'inspirerait du principe que : ***«La désobéissance ou l'opposition est nécessaire afin d'orienter l'enfant vers la pratique d'une conduite focalisée par une nouvelle valeur»***[65].

Il reste que la famille subsiste à travers toutes les modifications des sociétés, et qu'elle se réforme malgré des organisations artificielles ou événementielles.

Tableau 4 : Tableau synthétique de la déstructuration de la vie traditionnelle à MUHANGA

Dans les collines	**Dans les camps de déplacés**
Milieu fermé	Milieu ouvert
Familles nucléaires ou groupes primaires avec des liens parentaux	Hétérogénéité des groupes (familles), pas de proximité, déstructuration des ménages
Habitat dispersé et relativement décent et commode	Abris en pailles/Sheetings- promiscuité dans les sites-villages
Auto subsistance	Prise en charge extérieure sous forme d'assistance humanitaire
Société de valeurs	Relativité des valeurs par des comportements jadis déshonorants : prostitution, mariages illégaux, concubinage, séparation des conjoints, querelles de tout genre, etc...
La vie idéale des couples et de l'encadrement des enfants	Les déplacés éprouvent des problèmes de relations conjugales au niveau des couples, remise en cause de l'autorité parentale.
Circulation des biens et des services (partage, échanges sous forme de troc, don et contre-don)	Esprit commercial à l'instar des grandes villes : • Vente par détail des biens de première nécessité • Multiplication de petites boutiques, bistro et restaurants • Consommation illicite de drogue (Kanyanga et chanvre)
Encadrement politique défavorable	Accès rapide aux facteurs socialisants (information, journaux, propagandistes, etc...)

[65] Familles d'aujourd'hui, Op. cit., p 67.

CHAPITRE III. VECU DES DEPLACES : AUTOPRISE EN CHARGE ET PRISE EN CHARGE EXTERIEURE

Dès le mois d'octobre 1993, la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs a été ébranlée. Et à partir de juillet 1996 jusqu'à janvier 1999, les pays de la sous-région ont décrété un embargo sur les voies d'accès allant jusqu'à demander que la communauté internationale leur emboîte le pas en refusant au Burundi toute assistance autre qu'humanitaire.

Les déplacements massifs ainsi que l'embargo ont obligé cette même population à vivre dans des conditions de pauvreté, de promiscuité et de misère extrêmes. De surcroît, cette situation favorise le développement des maladies tels que le paludisme, le typhus, la méningite, le choléra et surtout la malnutrition grave chez les enfants et les vieillards.

L'aide consacrée aux déplacés de Muhanga suffit-elle ? Quelle est sa composition ? Répond-elle aux attentes des bénéficiaires ? Tel est l'objet du présent chapitre.

III.1. Prise en charge extérieure

Durant cette situation de crise sociale, politique et économique, et surtout dans le souci de répondre aux besoins de l'heure, le Gouvernement du Burundi a inscrit dans ses priorités le programme de réhabilitation des sinistrés de guerre. Pour cela, il a été créé, dans le Gouvernement du 5 octobre 1994, le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés (MRRDR). Les principales missions et l'organisation dudit Ministère ont été fixées par le décret n° 100/043 du 7 mars 1996.

Avec la mise en place des institutions de transition issues de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation Nationale, le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés a été confirmé par le décret n° 100/003 du 27 novembre 2001 fixant la structure et les missions du Gouvernement.

III.1.1. La politique sectorielle du MRRDR

Le décret n°100/162 du 30 octobre 2002 portant organisation du MRRDR fixe pour ce Ministère les missions suivantes :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre, par la Commission Nationale de la Réhabilitation des Sinistrés (C.N.R.S), de la politique du Gouvernement en matière de réinstallation et de réinsertion des sinistrés ;
- Promouvoir une politique dynamique de rapatriement des réfugiés burundais ;
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires en faveur du Fonds National pour les sinistrés (F.N.S.) ;
- Collaborer avec les différents partenaires impliqués dans l'assistance et l'encadrement des déplacés et des réfugiés ;
- Coordonner l'action humanitaire menée en faveur des sinistrés par l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux ;
- Veiller à l'intégration des besoins des sinistrés dans la politique générale du Gouvernement visant à assurer aux populations un meilleur accès aux infrastructures et services sociaux de base : scolaires, sanitaires, assainissement, adduction d'eau potable, habitat, etc...[68].

L'objectif poursuivi est d'assister, de réinstaller et de réinsérer les sinistrés que sont les déplacés intérieurs et les rapatriés à travers diverses actions de réhabilitation reprises ci-après :

68. **MRRDR, Politique sectorielle du MRRDR (2003-2005), Bujumbura, novembre 2002.**

- Mettre à disposition des moyens pour satisfaire les besoins de première nécessité en vue d'une autoprise en charge progressive ;
- Installer les sinistrés sur de nouvelles allocations de terre ;
- Octroyer les moyens pour la reconstruction des logements ;
- Appuyer les activités génératrices de revenu ;
- Encadrer les personnes sinistrées plus particulièrement les plus vulnérables d'entre elles (veuves, orphelins, enfants-chefs de ménages et les personnes de troisième âge)[69].

En matière de réinstallation et réinsertion des sinistrés, l'objectif global est de poursuivre la réhabilitation des victimes de la guerre jusqu'à ce qu'elles mènent une vie normale. Ce défi ne pourra être surmonté que grâce à un partenariat véritable entre le Gouvernement, les Agences oeuvrant dans l'humanitaire, la population bénéficiaire et les bailleurs de fonds.

Les stratégies que le Ministère met en œuvre procèdent d'un ordre logique.

La première étape consiste à organiser et coordonner l'assistance humanitaire. Il s'agit au préalable d'inventorier les sites de déplacés, de centres d'accueil des rapatriés, établir les effectifs des sinistrés et déterminer leurs besoins (logement, soins de santé, alimentation, hygiène, etc...) afin de pouvoir mieux les assister.

La deuxième étape de ces stratégies consiste à réinstaller les déplacés et les rapatriés en tenant compte des trois possibilités :

* La réinstallation définitive sur sites (sites-villages) pour ceux qui ne peuvent plus rentrer chez eux ou qui n'ont plus de terre pour le cas des rapatriés ;

[69] **MRRDR, Plan Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des Déplacés intérieurs 2001-2003, Bujumbura, octobre 2000.**

* La réinstallation provisoire sur sites proches de leurs propriétés ; et
* La réinstallation définitive sur leurs anciennes propriétés.

La troisième étape est constituée par le réinsertion des sinistrés. Il s'agit de leur permettre d'accéder aux services sociaux de base et d'initier de petits projets générateurs de revenus afin que progressivement ces sinistrés se prennent en charge.

A toutes ces différentes étapes, l'approche participative est privilégiée. C'est-à-dire que la population bénéficiaire est particulièrement associée à chaque étape afin que elle s'approprie l'œuvre de la réhabilitation.

La problématique de réhabilitation des personnes sinistrées s'articule donc autour des principales orientations suivantes :

1°. Planification des interventions en faveur des sinistrés ;
2°. Organisation de l'assistance humanitaire aux sinistrés ;
3°. Réinstallation des sinistrés ;
4°. Contribution à la réinsertion des sinistrés ;
5°. Renforcement institutionnel du Ministère.

a). <u>Planification des interventions en faveur des sinistrés</u>

Il s'agit d'un volet qui vise une maîtrise de la problématique des personnes sinistrées, l'identification des intervenants potentiels et la mise en place des mécanismes de leur mobilisation et coordination. Cette action revêt une grande importance dans la mesure où elle touche avant tout la survie des sinistrés.

Dans la planification des interventions en faveur des sinistrés, le MRRDR compte :

- Renforcer le dialogue permanent et transparent entre les partenaires, y compris les sinistrés eux-mêmes, en vue d'une réinsertion durable ;
- Redynamiser la commission tripartite – HCR, Gouvernement du Burundi et Tanzanie – de rapatriement des réfugiés ;
- Activer le cadre permanent de concertation entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les agences oeuvrant dans l'humanitaire dans une mobilisation accrue de fonds ;

- Collaborer avec les structures décentralisées dans la sensibilisation des communautés locales sur les actions en faveur des sinistrés en redynamisant les valeurs d'entraide, de solidarité et de cohabitation pacifique ;
- Diffuser largement et régulièrement la situation sur les sinistrés pour susciter plus d'initiatives en leur faveur [70].

b) Organisation de l'assistance humanitaire aux sinistrés

Cette orientation vise un minimum de bien être des personnes sinistrées. Pour ce fait, le Gouvernement, à travers le MRRDR, et comme consacré dans le Plan Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des Déplacés intérieurs, continue à assister les sinistrés vulnérables sous forme d'aides en vivres et en non-vivres, en soins de santé et en matériels scolaires, en minerval pour les élèves.

En ce qui concerne les soins de santé et la scolarisation des élèves sinistrés, les efforts nécessaires sont consentis pour mieux maîtriser les effectifs afin de réduire progressivement les coûts liés à ces genres d'assistance.

[70] **MRRDR, Plan Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des Déplacés intérieurs 2001-2003, Bujumbura, octobre 2000.**

Reconnaissant les retards pour les années antérieures enregistrés essentiellement dans l'acquisition du matériel scolaire pour des raisons internes et/ou externes, le MRRDR s'est engagé à améliorer la programmation de la passation des marchés de fournitures avec la collaboration des institutions habilitées.

c) Réinstallation des sinistrés

La réinstallation des sinistrés est une activité importante du MRRDR. Elle lui à coûté en 1997, 643. 245.896 FBU, en 1998, 1.311.002.769 FBU, et 584 539 572 FBU de janvier à septembre 1999 [71].

La première phase de reconstruction des maisons pour sinistrés a commencé avec janvier 1997. C'est ainsi qu'entre cette année et 2002, le MRRDR a contribué à la reconstruction de plus de 30 000 maisons tandis que les partenaires du Gouvernement ont réhabilité environ 20 000 maisons.

Cette activité a été fortement soutenue par les Agences des Nation-Unies, les organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales ainsi que la communauté religieuse.

La réinstallation consiste essentiellement à l'organisation de l'accès à l'abri et à la terre pour les sinistrés. Elle touche aussi bien les sinistrés intérieurs que les rapatriés.

Pour ceux qui peuvent rentrer, l'appui consiste à organiser le retour et à contribuer à la reconstruction des maisons détruites. Dans ce cas, les sinistrés retournent dans le milieu habituel de vie et c'est l'habitat dispersé qui est restauré.

[71]. **MRRDR, Evaluation des principales activités du Ministère de 1997 à Septembre 1999, Bujumbura, Novembre 1999**

Pour la catégorie qui ne peut plus retourner sur les collines ou qui n'a plus de terre pour s'installer, l'appui consiste essentiellement à identifier et aménager de nouveaux sites de réinstallation et les assister dans la construction de logements.

La réinstallation est conçue sous forme de villages soit à proximité de leurs propriétés ou sur de nouvelles allocations de terres.

Cette approche présente quelques avantages comme la facilité d'accéder aux infrastructures sociales de base telles que les écoles, l'eau potable et les structures de soins de santé.

Ainsi, la réinstallation sur de nouveaux sites s'avère être la seule solution viable pour tous les déplacés qui ne peuvent plus rentrer ainsi que pour les rapatriés sans terres. Cependant, l'exiguïté des terres liée à la pression démographique ne permet pas d'envisager un habitat dispersé pour les populations.

Concernant les sinistrés extérieurs (les rapatriés et les réfugiés), l'approche volontariste est privilégié. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le MRRDR a mené et mène les actions suivantes :

- Réactiver la commission tripartite pour la promotion du Rapatriement ;
- Sensibiliser les réfugiés en vu de leur retour volontaire ;
- Organiser les visites au Burundi afin que les réfugiés se rendent compte de la situation réelle dans le pays ;
- Accueillir et transférer les rapatriés dans leurs provinces et communes d'origine ;
- Mobiliser les bailleurs en vue de leur contribution à la construction des logements, la réhabilitation des infrastructures sociales essentielles et l'appui aux activités génératrices de revenus ;

- Aménager des nouvelles terres agricoles pour les rapatriés sans terres[72].

d. Contribution à la réinsertion des sinistrés

Par cet axe, le Gouvernement vise l'autoprise en charge et l'accès aux services sociaux de base pour les sinistrés. Pour y parvenir, le MRRDR devra mobiliser tous les partenaires du Burundi et impliquer fortement les populations concernées.

Une véritable réhabilitation n'est possible qu'au sein d'une société réconciliée. A cet égard, le MRRDR, en collaboration avec ses différents partenaires, s'est engagé à mettre un accent particulier sur les associations visant la réconciliation nationale.

Les principales actions menées dans ce sens sont :

- Contribuer à la réhabilitation et/ou construction des infrastructures sociales de base (centre de santé, école, eau potable...) desservant prioritairement les sinistrés ;
- Fournitures des intrants agricoles et outils de production;
- Organisation des formations en faveur des associations qui s'occupent des sinistrés ;
- Appui aux groupements des sinistrés dans le montage de projet générateurs de revenus et dans la mobilisation des financements ;
- Sensibilisation au respect des droits humains et éducation à la tolérance, à la paix et à la réconciliation[73].

[72] MRRDR, Politique sectorielle de réhabilitation des sinistrés Burundais, Bujumbura, novembre 1999.
[73] MRRDR, Plan d'Action Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des Déplacés intérieurs 2001-2003, Bujumbura, octobre 2000.

Concernant la catégorie des sinistrés rapatriés, le Gouvernement leur fait une réinsertion professionnelle et une reconversion socio-professionnelle.

e. Renforcement institutionnel

Sur ce volet, le Gouvernement vise le perfectionnement de ses structures de gestion et d'administration par le renforcement des mécanismes de gestion des services alloués à la réhabilitation des sinistrés.

Ce volet porte non seulement sur le renforcement des capacités des associations et groupements qui s'occupent des sinistrés, mais aussi et surtout le renforcement des capacités internes du MRRDR. Les actions menées sont essentiellement des actions de formation et d'études et les résultats servent à orienter la politique de réhabilitation des sinistrés.

Dans le cadre du renforcement institutionnel et conformément à l'article 3 alinéa a du protocole IV de l'Accord d'Arusha, il est prévu une commission Nationale de Réhabilitation des sinistrés (C.N.R.S) dont la mission principale est d'organiser et coordonner, avec les organisations internationales et les pays d'asile, le rapatriement des réfugiés et le retour des sinistrés, de les aider à se réinstaller et se réinsérer, et de traiter de toutes questions telles qu'elles sont énumérées dans le rapport de la commission IV.

Au demeurant, aucune stratégie de réhabilitation ne peut être retenue sans qu'elle prenne en compte les vraies dimensions de l'ensemble des défis auxquels sont confrontés les sinistrés. Beaucoup de ces défis sont en outre de nature structurelle pendant que d'autres sont plutôt conjoncturels. Mais quand la conjoncture perdure, les défis réputés conjoncturels deviennent structurels.

L'association des populations concernées dans la détermination des besoins et dans la définition des actions jugées prioritaires fait déjà l'objet de quelques expériences menées ici et là à travers le pays.

Même si cette approche ne semble pas être complètement maîtrisée, elle paraît comme une bonne direction vers la bonne gouvernance dans la mesure où les communautés de base sont soumises à l'apprentissage de la bonne gestion, devenant ainsi à la fois partenaires et bénéficiaires du développement.

En conséquence, une planification requerrant plus de responsabilité et une grande adhésion de toutes les forces sociales dans la conception, comme dans la conduite de tout le processus devrait être poursuivie et améliorée afin que l'ensemble de la population puisse appréhender progressivement et efficacement les enjeux de son devenir.

Ce faisant, il est escompté que cette façon d'aborder la planification permettra de mieux réussir la nécessaire interaction entre la reconstruction et la réconciliation, d'approcher un consensus social sur les objectifs du long terme, d'arriver à des solutions internes et de développer petit à petit les aptitudes à gérer le changement.

Il s'agit donc d'un processus itératif qui permet en même temps de consacrer du temps à la remontée psychologique d'une société traumatisée par la guerre et la haine ethnique.

Pour les camps de Muhanga, aucune stratégie particulière n'est envisagée, mais la reconstruction et la réhabilitation s'inscrivent dans le programme du Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés.

III.2. Réalisations du Ministère à Muhanga

Ce point est consacré aux réalisations du Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés ainsi que celles des partenaires du Gouvernement en matière de réhabilitation des sinistrés. Nous présenterons également les réalisations faites pour Muhanga. Cependant nous déplorons le manque criant de données spécifiques pour les sites étudié.

Tableau n°5 : Evolution de l'effectif des déplacés intérieurs dans la province de Kayanza.

ANNEE / PROVINCE	1997	1998	1999	Juin 2000	Octobre 2000	31 Juillet 2002
KAYANZA	34 015	22 360	27 496	27 766	7573	26 899

Source : MRRDR, enquête juin-juillet 2002

Tableau n°6 : Répartition des Déplacés par commune et site (situation au 31 juillet 2002) dans la province Kayanza.

			EFFECTIF	
PROVINCE	**COMMUNE**	**SITE**	**MENAGES**	**POPULATION SUR SITE**
KAYANZA	KAYANZA	KAYANZA	32	64
	S/T	**1**	**32**	**64**
	MURUTA	CAMPAZI	830	2500
		MITIRITIRI	500	1500
	S/T	**2**	**1330**	**4000**
	MATONGO	RUDEHE	1125	4500
		KINYOVU	100	300
		MUGANZA	480	2400
	S/T	**3**	**1705**	**7200**
	KABARORE	SONGORE	22	61
		RYAMUKONA	16	47
	RANGO	GASENYI	769	3465
		GIKOMERO	590	3480
		BURYAMANKA	254	837
		KAREHE	390	1088
	S/T	**4**	**2003**	**8970**
	MUHANGA	GASHIBUKA I	630	2520
		GASHIBUKA II	426	1704
		GISARA	125	500
	S/T	**3**	**1181**	**4724**
	BUTAGANZWA	NYABIBUYE	525	1303
		NYARUMANGA	180	720
	S/T	**2**	**705**	**2023**
TOTAL	**7**	**17**	**6794**	**26989**

Source : MRRDR Répartition des Déplacés par province, commune et site (situation au 31 juillet 2002)

Depuis 1997, l'effectif des déplacés dans la province tend à la stabilité, excepté en l'an 2000 (octobre) où les chiffres ont considérablement diminué (tableau n°5). Cette stabilité s'explique par le fait que depuis cette année là, ceux qui le peuvent ont déjà regagné leurs collines d'origine. Mais peu de temps, ils ont regagné le site. Ceux qui sont restés habitent le camp de façon permanente et le camp est devenu ainsi un site d'installation définitive pour eux.

III.2.1. Assistance humanitaire aux sinistrés

Elle est constituée par l'aide d'urgence en vivres et en non-vivres, l'assistance en soins de santé et en scolarisation des élèves sinistrés indigents.

Concernant l'assistance humanitaire aux sinistrés, nous déplorons un manque de données régulières sur l'assistance des sinistrés de Muhanga. En effet, le Ministère des «3R» disponibilise l'aide sur base des ménages sinistrés que compte chaque province. La distribution revient à l'autorité décentralisée. Cette dernière n'a pas répondu favorablement à notre attente du fait qu'elle dispose de peu de documents écrits.

a) L'assistance en vivres

S'agissant des vivres, le MRRDR, a déjà distribué jusqu'en 2001, 950 tonnes constitués de riz, de haricot, de farine de maïs, de sel de cuisine, de petits poids et de sucre.

Le Ministère a été sollicité pour voler au secours aux sinistrés récents et anciens dans certaines provinces qui subissent les attaques des assaillants. D'autres associations s'occupent des personnes vulnérables ont également servi.

Tableau 7 : Quantités des vivres distribués

NATURE DE PRODUIT	UNITE	QUANTITES RECUES			TOTAL	QUANTITES DISTRIBUEES			TOTAL
Riz blanc		1997	1988	1999		1997	1998	1999	
	Kg	-	9050	738 000	-	-	9050	242750	251 800
Petit poids	Kg	-	2416	-	2416	-	2400	-	2400
Haricot	Kg	2062	8500	16000	26562	-	2062	16000	18062
Sucre	Kg	556	-	-	556	-	556	-	556
Sel	Kg	2100	-	-	2100	2100	-	-	2100
Huile USA	Boîte	20	111	-	131	-	131	-	131
Farine de maïs	Kg	-	3000	-	3000	-	3000	-	3000
Haricot	Kg	900 000	-	-	900 000	700 000	-	-	700 000
Semences : Maïs	kg	200.000	-	-	200.000	200.000	-	-	200.000

Source : MRRDR, Plan d'Action Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des sinistrés intérieurs 2001-2003, Bujumbura, octobre 2000.

Ce tableau montre que les quantités reçues sont immédiatement distribuées. Les disparités observées sont dues pour la plupart à la péremption des produits. D'autres sont le résultats de vol opéré sur l'aide aux sinistrés.

Aujourd'hui et dans les jours à venir, le Ministère s'appuie sur les promesses de Paris et de Genève. Cependant, le fait indéniable est que les possibilités d'intervention sont sans cesse en dessous des besoins et les attentes exprimées en matière d'assistance.

b) L'assistance en non-vivres

Pour ce qui est des non-vivres, il a été accordé aux sinistrés d'importantes quantités de couvertures, de pagnes, de friperies, des houes, de sheetings, de nattes, de casseroles, de bidons, etc...

Tableau 8 : Quantités de non-vivres distribués

NATURE DE PRODUIT	UNITE	QUANTITES RECUES			TOTAL	QUANTITES DISTRIBUEES			TOTAL
		1997	1988	1999		1997	1998	1999	
Pagnes	Pièce	1552	640	-	2192	1552	640	-	2192
Casseroles	Pièce	706	-	-	706	706	-	-	706
Houes	Pièce	29	1000	-	1029	-	997	13	10010
Nattes	Pièce	12 000	10515	10 000	32 515	2800	19 575	10 000	32 375
Stars	Pièce	-	-	28 944	28 944	-	-	28 944	28 944
Shaza	Pièce	66800	-	-	66800	-	66800	261	66321
Savons :									
Blancs	Pièce	154 236	-	-	154 236	-	154	-	154 236
Phéniqués	Pièce	72 828	-	72 828	72 828	236	236	-	72 828
Bidons vides	Pièce	-	600	-	600	-	585	12	597
Bâches	Pièce	2	-	-	2	-	-	-	-
Rouleaux de Sheeting	Pièce	2	-	-	2	-	-	2	2
Couvertures	Pièce	50 000	49 610	-	99 610	49 501	32 518	15 438	97 507
Friperies	Ballons	25	13	18	56	25	13	18	56
Benzoates	Litres	6 800	-	-	6 800	6 800	-	-	6 800
Médicaments	Lot	-	-	1	1	-	-	1	1
Papiers hygiéniques	Pièce	14 769	-	-	14 769	14 769	-	-	14 769
Serviettes hygiéniques	Pièce	18 312	-	-	18 312	18 312	-	-	18 312
Dentifrice	Pièce	14 769	-	-	14 769	14 769	-	-	14 769
Carte d'assistance maladie (CAM)	Pièce	55 885	16 000	-	71 885	55 885	1 600	-	71 885

Source : MRRDR, Plan MRRDR, Plan d'Action Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des sinistrés intérieurs 2001-2003, Bujumbura, octobre 2000.

Ce tableau montre les quantités de non-vivres que le Ministère des «3R» avait disponibilisé à tous les déplacés au niveau national. Chaque province a sa quote-part qui lui revient et les sinistrés de Muhanga, même si nous n'avons pas trouvé des chiffres écrits, nous ont déclaré avoir reçu quelques uns de ces produits de la part du Ministère.

En plus du Ministère, d'autres O.N.G locales ou internationales volent au secours des sinistrés. CARE-NGOZI par exemple, a distribué en octobre 2001 à 1145 ménages une ration alimentaire couvrant 20 jours. La composition de cette aide est reprise ci-dessous.

Tableau 9 : Distribution des vivres en commune Muhanga

1. Bénéficiaires

Nombre de site/sous-collines	Nombre de ménages bénéficiaires prévus	Nombre de ménages bénéficiaires absents	Nombre de ménages bénéficiaires servis
½	1145/5725	0	1145/5725

2. Rations journalières

Denrées	Ration/jour	Nombre de jour	Ration totale
Céréale	410	20	8 400
Légume	120	20	2 400
Huile	20	20	400

3. Vivres

Denrées	Quantités reçues (kg)	Quantité servie (kg)	Quantité retournée
Céréale	46 950	46 950	0
Légume (haricot)	13 750	13 750	0
Huile	2 293	2 293	0

Source : Archives de CARE-NGOZI

c) Assistance en soins de santé

L'assistance sanitaire consiste en la délivrance de bons de commande pour l'hospitalisation, la fourniture de médicaments et de soins ambulatoires. C'est une activité très complexe du fait que le sinistré qui doit bénéficier des soins de santé n'est pas clairement défini. En effet, le Ministère observe depuis longtemps des tricheries organisées, des abus dans l'utilisation et la délivrance de l'attestation d'indigence.

Les coûts des soins de santé restent très élevés. Par exemple pour la seule année 1999, le Ministère a dépensé 466 753 475 FBU. Néanmoins, il ne ménage aucun effort pour réduire ces coûts. Le Ministère a, en effet, décidé de servir uniquement les blessés de guerre et les sinistrés vivant dans les sites.

La mesure a été mise en application dès le 25/05/1999. Malgré la réduction de l'effectif des personnes prises en charge, la mesure n'a pas atteint pleinement les résultats escomptés. Il faut souligner également qu'au Conseil des Ministres du 25 juillet 2001, le Gouvernement a recommandé que l'assistance médicale des populations sinistrées soit prise en charge par le Ministère de la Santé Publique.

Jusqu'en 2001, le MRRDR a assisté plus de 84267 personnes par l'achat des médicaments, le paiement des soins ambulatoires et la distribution de 16 000 carte d'assurance maladie (C.A.M.).

A Muhanga, d'après les témoignages des populations sinistrées et des autorités communales, entre 1993-1999, tous les déplacés étaient soignés gratuitement. Le recouvrement des fonds était assuré par le Ministère en charge des déplacés. Avec la nouvelle mesure, c'est-à-dire, celle du 05 mai 1999 limitant l'accès aux soins de santé aux seuls blessés de guerre, étaient assistées uniquement les personnes ayant les papiers délivrés par l'administrateur communal.

Jusqu'en août 2003, l'autorité communale de Muhanga ne reconnaît que 21 déplacés à sa charge. Ce chiffre est constitué de vieillards et d'orphelins extrêmement démunis. Les autres se débrouillent tant bien que mal dans leur prise en charge médicale.

Pour compensation à d'éventuels cas d'impaiement, le Ministère continue à fournir gratuitement les médicaments aux centres de santé public. D'autres intervenants en matière de soins de santé à Muhanga sont principalement MSF-Hollande, Twitezimbere qui s'occupe des maladies intestinales chez les enfants.

D'autres O.N.G interviennent dans différents secteurs, mais leurs actions restent minimes. Les populations bénéficiaires ne sont même pas contentes de leurs interventions.

> ***«Twebwe tubona imiduga y'abagira neza iguma ikurakuranwa ngaha iwacu ariko uravye ntaco baba batuzaniye. Hari nkivyitwa A.C.F yatanze urukwavu ku muhana. None nkaho twovuga ko bafasha gute»*** [74] ***?***
>
> «Nous voyons chaque jour des va-et-vient des véhicules des O.N.G, mais nous ne voyons pas ce qu'ils nous amènent. Par exemple l'A.C.F est entrain de distribuer un lapin par ménage. L'aide de cette nature signifie quoi» ?

Ceci est aussi le cas de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge qui, dans son bordereau d'expédition n° 56/2001, a donné pour le groupement Muhanga un seul flacon d'oxytetracycline pour le traitement du bétail. En voici l'extrait :

DESCRIPTION DES MARCHANDISES	QUANTITE	UNITE	TOTAL
oxytetracycline 20 %	1	Flacon	1 Flacon
Date : le 13/08/2001 Observation : Pour le traitement du bétail			

[74]. **Habonimana, V. , Déplacé de Muhanga, Septembre 2002**

d. Assistance aux élèves sinistrés indigents

L'assistance aux élèves sinistrés indigents est une activité aussi compliquée que la précédente. Elle comprend le minerval ainsi que l'achat du matériel scolaire. Le Ministère assiste environ 15 000 élèves sinistrés chaque année.

Tableau 10 : Matériel scolaire distribué

NATURE DE PRODUIT	UNITE	QUANTITES RECUES			TOTAL	QUANTITES DISTRIBUEES			TOTAL
Cahiers :		1997	1988	1999		1997	1998	1999	
100 feuilles	Pièce	51 412	-	20 150	71 562	-	49 943	10 677	60 620
60 feuilles	Pièce	966	77 118	26 727	104 811	-	72 372	20 972	93 344
Cahiers : 48 feuilles	Pièce	101	77 118	26 750	103 969	-	71 230	11 884	83 114
24 feuilles	Pièce	112	77 118	-	77 230	-	62 230	10 721	73 273
Crayons	Pièce	8783	-	15 000	23 783	-	83	706	789
Boîtes mathématicales	Pièce	160	1000	1000	2160	-	-	30	30
Bics rouge	Pièce	1000	-	-	10 000	-	-	3279	3279
Bics/noirs	Pièce	33202	92 824	-	126 026	-	106 649	19 377	126 026

Source : MRRDR, Novembre 1999.

Le coût était de 228 945 435 FBU en 2000, 90 925 330 FBU en 1998 et 10 921 932 FBU en 1999. L'année 1997, le Ministère n'a distribué aucun matériel scolaire suite à une réquisition tardive.

Il faut noter cependant que, pour réduire ces coûts, depuis l'année scolaire 2001-2002 la prise en charge des élèves indigents est du ressort du Ministère de l'Education Nationale et des collectivités locales.

Concernant le camp de déplacés de Muhanga, pour la seule année scolaire 2002-2003, la collectivité locale ne prend en charge que 316 indigents répartis comme suit :

- **Ecole primaire : 256 écoliers**

La commune leur donne une attestation d'indigence et les assiste en frais scolaires. L'achat du matériel scolaire est actuellement assuré par l'O.N.G World Vision qui, en plus de ce matériel, donne une chèvre à chaque enfant orphelin pour une prise en charge ultérieure.

- **Ecole secondaire :** 60 élèves dont 25 qui sont dans l'internat et 35 autres dans les collèges communaux. Pour cette catégorie, le Ministère des «3R» donne le matériel scolaire et la commune leur paie les frais de scolarité (minerval).

Il faut souligner que les collectivités locales ne sont pas à mesure de répondre aux besoins de ces sinistrés car on demande aux indigents de prendre en charge les autres indigents, ce qui influe négativement sur la scolarisation des sinistrés qui se voient obligés d'abandonner leurs études suite au manque de moyens.

L'assistance en vivres est calculée sur base d'une ration journalière par individu de : 1148 g/pers/jr de haricot; 350 g/pers/jr de riz ou de maïs ; 250 g/pers/jr d'huile végétale et 5 g/pers/jr de sel[75].

[75]. **MRRDR, Plan d'Action Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des Déplacés intérieurs 2001-2003, Bujumbura, octobre 2000.**

Au niveau de l'assistance en non-vivres, le calcul est basé sur la fourniture d'un kit de cuisine (2 casseroles, 4 assiettes, 2 couteaux, 4 gobelets, 1 bidon) ; 2 nattes par ménage, 3 couvertures et 5 pièces de savons par ménage.

Le Ministère continue également à assister les populations sinistrées dans le domaine de la santé par la distribution aux centres de santé de médicaments.

L'assistance aux élèves sinistrés indigents quant à elle comprend le minerval et les fournitures scolaires (cahiers et bics).

III.2.2. La réinstallation des sinistrés de Muhanga

La réinstallation des sinistrés est l'une des principales préoccupations du Ministère. La première phase de reconstruction des maisons pour sinistrés a commencé avec janvier 1997. A ce moment, la contribution du Gouvernement était de 50.000 FBU destinée à l'achat de toiture, des portes et des fenêtres.

Tableau 11 : Réalisation du Ministère en la reconstruction (1997-2000).

	MAISONS COUVERTES				TOTAL
	1997	1998	1999	2000	
KAYANZA	12	1307	469	1216	3004
Tout le pays	1876	10979	5287	3410	21 552

Source : MRRDR, extrait des «Réalisations du Gouvernement en reconstruction de 119 août».

A la fin de 2000, 21.552 maisons étaient construites. Parmi celles-ci, la province de Kayanza a pu bénéficier la reconstruction de 3004 maisons.

Tableau 12 : **Reconstruction à Muhanga (1997-2000)**

ANNEE	PARTENAIRE	SITE ET NOMBRE DE MAISONS	CONTRIBUTION		
			POPULATION	MRRDR	O.N.G
1998	MRRDR	GASHIBUKA I : 120	Briques	Toiture et main d'œuvre	-
	Eglise Pentecote Maramvya	GISARA : 161	Briques	-	Tout le reste
1999	CARE-BURUNDI	GASHIBUKA : 165 GISARA : 45	Briques Briques	-	Tout le reste
2000	Ministère du Réveil en Afrique	GASHIBUKA I : 64	Briques	-	Tout le reste
	MRRDR	GASHIBUKA II : 96	Briques	Tout le reste	-

Source : Tableau réalisé sur base des données administratives locales.

Dans l'ensemble, l'activité de réinstallation se déroule bien même si des problèmes logistiques ne manquent pas. De plus, elle est largement soutenue par les Agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementale tant locales qu'étrangères.

La reconstruction à Muhanga s'inscrit dans la ligne directrice du Ministère des «3R» qui consiste en la construction des maisons pour sinistrés sur sites de réinstallation et sur collines et organiser le retour de ceux qui peuvent rentrer sur leurs collines d'origine en mettant à leur disposition le paquet retour par ménage.

L'habitat dans le camp réaménagé

Dans le souci d'alléger la souffrance des déplacés qui venaient de passer quelques années dans les abris en sheetings ou en paille, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a initié une politique nationale de réhabilitation des sinistrés. La philosophie de cette politique est ***«que les sinistrés soient réinstallés dans des***

«villages» où chaque ménage aurait une parcelle qui lui permet de disposer d'un chez-soi et d'un habitat humain décent»[76].

D'après les chiffres du MRRDR, la contribution du Gouvernement a été fixée à 300 000 FBU représentant le coût de 30 tôles, 30 perches, 2 portes, 4 fenêtres, 5 kg de clous de tôles et 5 kg de clous ordinaires et la main d'œuvre spécialisée. Ce coût est évalué sur base des besoins d'une maison de 7 m sur 5 m. Avec ces dimensions, les chambres sont évidemment petites, donc chaque maison peut contenir en moyenne 5 personnes par ménage.

Tableau 13 : Devis-type d'une maison habitable d'une famille rurale dans la commune Muhanga, province Kayanza.

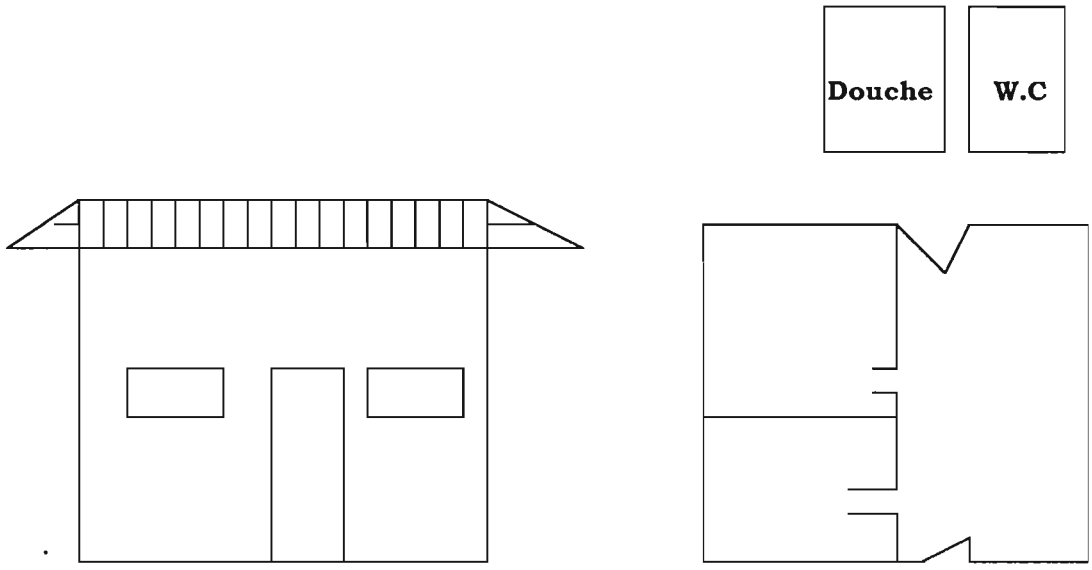
MATERIAUX	UNITE	QUANTITES	PRIX UNITAIRES EN FBU	TOTAL
1. Tuiles	Pièce	1 500	15	22 500
2. Petites perches	Pièce	40	100	4 000
3. Grandes perches	Pièce	10	200	200
4. Portes	Pièce	2	3 000	6 000
5. Fenêtres	Pièce	4	1 250	5 000
6. Clous (6 cm)	Pièce	1	400	400
7. Clous (10 cm)	Pièce	5	400	2000
8. Roseaux	Pièce	800	5	4000
9. Madriers	Pièce	8		3 200
10. Briques adobes	Pièce	3 500	7	24 500
11. Main d'œuvre	-	-	-	30 000
12. Clous (8 cm)	Kg	2	400	800
TOTAL				**104 400**

Source : MRRDR, Note sur la reconstruction nationale, Bujumbura, décembre 1996.

Pour un meilleur encadrement des déplacés, la reconstruction doit être participative. Pour cette raison, les déplacés ont contribué dans la construction de leurs maisons. Chaque ménage qui a bénéficié d'une maison devait fabriquer 3500 briques adobes soit une contribution de 24 500 FBU (7 F par brique) et le reste des travaux revenait au MRRDR ou à ses partenaires qui se charge de l'élévation des murs et d'autres coûts.

[76] MRRDR, Etude sur les conditions de réinstallation et de réinsertion des Déplacés, des dispersés et des rapatriés, Bujumbura, septembre 1995, p 153.

Aperçu d'une maison pour ménage sinistré de Muhanga



Façade principale **Vue en plan**

Des 3.500 briques exigées, seules 3.000 étaient effectivement utilisées pour ériger les murs de chaque maison. Les 500 autres étaient utilisées pour la construction d'un bloc sanitaire constitué de douche et de toilette.

Pour les vieux, les veuves, les enfants-chefs de ménages et les inaptes, l'administration communale a mobilisé les élèves en vacances qui ont fabriqué toutes les briques nécessaires au compte de cette catégorie et presque tous les ménages ont bénéficié d'une maison.

Le Ministère ou ses partenaires devait entre autres supporter les constructions de la fondation jusqu'à la couverture. C'est-à-dire qu'il s'occupe de l'élévation des murs, la charpente, la toiture, les portes, les fenêtres, l'abri du bloc sanitaire ainsi que tout le matériel connexe et le coût de chaque maison revient à 104 400 FBU (tableau 13).

Comment les déplacés de Muhanga perçoivent-ils la reconstruction ?

Nous avons été frappé par l'attitude des déplacés à l'égard de ces sites-villages. Par site-village, nous entendons un groupe de maisons, en général uni-familiales, dont l'imbrication des rues est conçue pour former une certaine unité et qui a été construit sur un même modèle.

La photo de la page qui suit constitue le proto-type de maisons pour sinistrés telle que conçue par le MRRDR dans "stratégie nationale de réinstallation et réinsertion des personnes sinistrées "présentée en septembre 2002.

En dépit des aménagements, le site-village souffre des mêmes fléaux que les grandes villes : sexualité, drogue, vol et un taux de divorce supérieur à celui des communautés même si une étude statistique semble ne pas être réalisée.

Certes, le camp (site-village) aide leurs résidents à éprouver un sentiment d'appartenance et un engagement personnel très intime :

«les déplacés pensent, et c'est une opinion exprimée par les concernés, que leur force de résistance aux attaques éventuelles réside dans leur regroupement dans les sites»[77].

De plus, le fait que certaines opinions publiques considèrent les sites de déplacés comme des «tutsi-land», les rend plus solidaires et l'existence de sites constitue le garant de leur survie, même s'il n' y arrive pas mieux que dans les communautés traditionnelles.

[77] **A. HATUNGIMANA et J.NDAYISHIMIYE, Op. cit, p 24.**



SITE RUVUBU /SHOMBO (KARUZI)

Le camp n'est pas aussi un lieu d'isolement alors que celui-ci est nécessaire pour cimenter un peu plus la communauté en créant entre ses membres un tissu familial de relation dont les «étrangers» sont exclus. Cette situation devait engendrer un sentiment puissant d'appartenance au groupe où ceux qui font partie de «nous» s'opposent aux «autres».

Dans certaines communautés, la volonté d'isolement et d'exclusivité est si prononcée que la violation des frontières par un inconnu devient une question de vie ou de mort.

A la question «que représente pour vous la reconstruction» ? plus de 60 % ont répondu catégoriquement ne pas souhaiter un habitat de ce type ; le motif invoqué : *«on est trop les uns sur les autres»*. Ce type d'habitat suscite un cadre où l'on augmente l' «observabilité» réciproque des diverses unités familiales. Cette situation devient insupportable dans les sites.

Dans le contexte actuel, la multiplicité des relations sociales n'est plus la condition exclusive d'une intégration culturelle, comme c'était le cas dans les collines d'origine. Là-bas, on participait à la culture du village qui était avant tout une autoproduction via des relations.

III.3. Auto-prise en charge

Au Burundi, plus de 90 % de la population vit de l'agriculture associée à l'élevage. Suite à cette crise qui sévit encore, une partie de cette population n'a plus accès à la terre et vit de l'aide humanitaire qui devient au fur du temps rare et irrégulière.

N'ayant plus d'accès à une parcelle à cultiver et n'ayant plus d'autres ressources de revenus, les déplacés ont beaucoup de difficultés pour couvrir les besoins personnels et familiaux.

Pour faire face à ce défi, la majorité des déplacés souhaitent avoir un capital pour se débrouiller dans le commerce afin de trouver les moyens de vivre.

«Iyaba mfise umutahe ukwiye, jewe ndabona ko noronka ukuntu mbaho, kuko tutagira aho turima ng'aha mw'ikambi»[78].

«Si j'avais un capital suffisant, je trouverais comment vivre faute de parcelles cultivables dans le camp».

La majorité des déplacés, surtout les jeunes filles, souhaitent avoir à leur disposition un casier de bière primus pour gagner un peu d'argent. En plus, nous remarquons dans le camp de Muhanga une multiplication sans cesse croissante de petits cabarets et de boutiques. Ceci aide les propriétaires à surmonter les difficultés économiques.

Evariste NGAYIMPENDA souligne les nouveaux comportements économiques nés de la crise :

«Avec la crise, les conditions de vie ont induit de nouveaux comportements économiques. Il est symptomatique qu'un nombre impressionnant de sinistrés inscrivent dans leurs perspectives économiques l'intégration des activités commerciales, artisanales, de petit élevage, en même temps que d'autres expriment un ardent désir pour une formation professionnelle quelconque, même si ils

[78]. **MBARIRINDA D., Déplacé de GISAGARA, Septembre 2002.**

continuent à considérer que l'agriculture reste leur activité première»[79].

De nouvelles pratiques qui étaient jusque-là observables dans les villes pénètrent progressivement le milieu rural via les sites de déplacés . C'est ainsi qu'on rencontre la vente en détail de tous produits agricoles et les mentalités changent au fur du temps. Les déplacés achètent facilement et avec peu de complexe une ration journalière composée de 1 kg de haricot, 1 kg de riz, le sel de cuisine à 20 FBU, l'huile de palme à moins de 50 FBU, etc. Cela était chose impensable avant 1993.

Pour parier à ce problème de terre cultivable, la culture de nouveaux produits, à petite saison culturelle et très rentables, ont été introduits. C'est le cas de produits maraîchers ainsi que des produits destinés à la vente (tomate, poireau, arbres fruitiers, etc...).

Parallèlement, les gens apprennent et pratiquent des activités génératrices de revenus. On trouve facilement un cordonnier dans les camps de déplacés de MUHANGA ou un réparateur de radios, de vélos ou de motos ; les ateliers pour fabrication de portes, chaises, fenêtres, tables,... sont également visibles dans les camps.

L'exode rural devient de plus en plus un phénomène important dans les camps de déplacés de MUHANGA. Les enfants, désespérés pour leur avenir, se convertissent en «boys» et «yaya» dans les villes (NGOZI, KAYANZA voire BUJUMBURA) où ils peuvent gagner une somme d'argent qu'ils partagent avec leur famille qui est resté dans les camps.

79. Evariste NGAYIMPENDA, Op. cit, p 50.

Contrairement à l'ancienne perception de l'exode rural, les parents soutiennent voire encouragent le départ de leurs enfants .
En effet, il espèrent que ceux-ci vont leur venir en aide d'une part, et il ne peuvent plus les prendre en charge dans leurs besoins quotidiens d'autre part. c'est ainsi que certains parents négocient le traitement de son enfant avec le patron et sa quote- part.

Malgré ces efforts pour substitution, la majorité des déplacés ne compte que sur l'activité agricole. Mais les problèmes ne manquent pas. En effet, du fait de l'insécurité persistante ou des traumatismes subis, nombre de sinistrés ne peuvent pas encore réintégrer leurs propriétés. Selon Evariste NGAYIMPENDA :

> ***«En 1995, 51.736 des sinistrés, soit 19,16% du total n'avait pas accès à leurs exploitations foncières; soit à cause d'insécurité (7,3%), soit qu'elles avaient été spoliées par ceux- là même qui les avaient expulsés de chez-eux (12%).»[80].***

Incapables de réintégrer leurs propriétés, les sinistrés sont obligés de les exploiter à distance. Cependant, même là où les distances le permettent, de nombreux sinistrés n'osent plus aller entretenir leurs champs, de peur de ne pas rentrer vivants, ou parce qu'ils se demandent si ce sont eux ou leurs «ennemis» qui vont récolter.

En conséquence, d'importantes étendues de cultures, en particulier lorsqu'elles sont plus éloignées du site, restent jusqu'à ce jour abandonnées, créant ainsi une situation d'expropriation de fait.

L'allongement de la distance se répercute fort négativement sur l'ensemble de l'activité agricole car il exclut toute possibilité de fumage de champs qui se fait au moyen des ordures ménagères, de

[80]. **Evariste NGAYIMPENDA, op. cit, p 46**

fumier ou de compost, trois solutions qui supposent une proximité par rapport aux champs.

En fait et dans le contexte actuel, certains sinistrés continuent à se déclarer agriculteurs, uniquement parce que ils sont incapables de se reconvertir à d'autres activités alors que nombreux d'entre eux n'accèdent plus à leur propriété. Simplement, ceux qui ne peuvent plus exercer leur activité agricole deviennent des inactifs obligés.

Certains déplacés ont même vendu leurs propriétés. D'autres les gardent dans l'espoir qu'ils les regagneront un jour. A la question d'un éventuel retour sur leurs collines d'origine, les déplacés de Muhanga exigent la poursuite judiciaire des criminels présumés. Ils affirment que ceux qui ont tué les leurs restent sur les collines, qu'ils jouissent de l'impunité et par conséquent rien ne les empêcherait de les massacrer en cas de retour sur les collines.

En plus, la persistance des attaques des bandes armées décourage tout espoir de retour sur les collines d'origine. Ces déplacés craignent qu'ils peuvent être victimes ou cibles de ces attaques.

CONCLUSION GENERALE

Nous venons de faire une réflexion sur la vie dans un camp de déplacés intérieurs. Nous postulons que le camp est un espace de violation de la vie intime des communautés. Notre étude a porté sur des camps précis, ceux de Muhanga en province de Kayanza.

Après avoir justifié le sujet de travail, nous avons fait quelques considérations théoriques générales sur les notions clés. en l'occurrence «communauté» et «société». Ces considérations théoriques nous ont facilité l'exploitation de la problématique du sujet traité.

L'analyse des éléments d'entretien nous a permis de discerner les facteurs qui justifient le concept de violation de la vie intime des communautés. C'est principalement la promiscuité et la pauvreté qui poussent les déplacés à adopter ou à extérioriser un nouveau comportement qui trahit la vie sociale antérieure.

Nous constatons que les déplacés de Muhanga vivent dans des conditions extrêmement difficiles qui peuvent se détériorer encore davantage vue le fort degré d'exploitation et la pression qu'ils exercent sur leur environnement direct.

Concernant la vie familiale, nous trouvons dans les camps de déplacés de Muhanga une organisation familiale presque identique à celle observable dans les collines. Les déplacés y mènent une vie très difficile caractérisée par un habitat très précaire et sans confort.

Si les camps semblent en apparence relativement bien équipé en infrastructures sociales de base, leur fonctionnement est hypothétique ou soumis à rude épreuve par l'intense utilisation qu'en font ces populations déplacées. Il va de soi que ces conditions accroissent les risques des maladies liées à ce type d'environnement.

Les conditions de logement sont loin d'une quelconque situation de confort. Pire encore, elles influent sur le plan psychologique car elles engendrent indéniablement une gêne pour des parents obligés de partager le même abri, de dormir ensemble avec les enfants, les petits enfants,.....

S'agissant du vécu quotidien, de façon générale, la population des camps de Muhanga présente un déséquilibre frappant entre sexe notamment dans les tranches d'âges des actifs où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Cela s'expliquerait par les massacres sélectifs qui visaient principalement ceux du sexe masculin. Ce déséquilibre est sûrement une des sources de déstructuration familiale. En effet, le déficit en hommes entraîne à son tour un déséquilibre non seulement dans la division traditionnelle du travail, mais aussi dans beaucoup d'autres domaines tant sociaux, économiques qu'humains.

En ce qui concerne les changements matrimoniaux, le sexe féminin a été plus impliqué que les hommes durant cette crise en cours. Chez les hommes, en effet, un marié sur dix (1/10) d'avant la crise est actuellement soit veuf soit séparé. Peu de femmes en mariage avant la crise (32,2 %) ne le sont plus actuellement.

De plus, une femme sur quatre (1/4) mariée avant la crise (¼) se trouve en état de veuvage (26,5 %)[81].

[81] **FNUAP, Op. cit, p 94.**

Il a d'ailleurs été observé que dans les camps, 44 % des ménages sont sous la responsabilité d'un chef de ménage de sexe féminin contre 24,7% au recensement de 1990. Alors que l'essentiel des hommes-chefs de ménages est marié (78,1 %), chez les femmes ce sont surtout les veuves qui sont chef de ménages (69,2 %).

Les femmes sans union sont directement soumises aux charges familiales de façon aussi importante que les hommes, voire plus puisque d'après la tradition, cette responsabilité est assurée par les hommes en priorité.

Toujours dans les camps de déplacés de Muhanga, le manque de nourriture reste la principale préoccupation des déplacés ; manque qui se traduit dans la quantité jugée très insuffisante que dans la qualité. D'après les bénéficiaires de l'aide alimentaire, il y a incompatibilité avec leurs habitudes alimentaires : les grains de maïs étant la composante essentielle de cette aide. La sous-alimentation et la malnutrition qui en découlent sont alors considérées comme la principale cause des problèmes de santé.

A l'heure actuelle, en raison de l'acuité des problèmes de survie que connaissent les déplacés de Muhanga, tout changement dans l'aide devrait tenir compte de leurs souffrances.

En matière de soins de santé, les déplacés souhaitent que les pouvoirs publics leur garantissent une alimentation équilibrée en qualité et en quantité et surtout un logement qui soit plus ou moins décent. Ils souhaitent également que l'accès aux soins de santé leur soit facilité. Le domaine de la santé communautaire et l'éducation à l'hygiène du milieu doit bénéficier d'une attention particulière aussi longtemps que les déplacés seront dans les camps.

Vue les conditions dans lesquelles se trouvent les déplacés, l'aide humanitaire devrait être maintenue jusqu'à ce que les populations retrouvent leur autonomie économique. De plus, la crise en cours au Burundi a généré un flot d'indigents qui vivent presque dans les mêmes conditions que les sinistrés.

Ainsi, pour éviter de créer de nouveaux conflits résultant de la différenciation née des interventions à l'égard des sinistrés, une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté, visant à promouvoir toutes les populations vulnérables devrait être initiée.

Les pouvoirs publics devraient mettre à la disposition des déplacés, ne serait-ce que provisoirement, des lopins de terres à cultiver pour répondre au désir que manifestent les déplacés de se prendre en charge.

Concernant la sauvegarde de la vie des couples, il est reconnu par une bonne partie des déplacés qu'il faudrait dans l'immédiat améliorer les conditions de logement pour que chaque ménage ait sa propre maison confortable (*«atari utu tudundu baduhendesheje»* : «pas comme celles qui sont semblables au poulaillers)».

Pour eux, l'idéal serait de sortir le plus vite possible du camp où la promiscuité et les conditions de vie difficiles contribuent progressivement à la dislocation des couples et à la polygamie. Cependant, les déplacés conditionnent un éventuel retour dans les collines à l'arrêt définitif de la guerre et à la poursuite judiciaire des présumés criminels.

Dans la mesure du possible, toutes les actions de réhabilitation devraient privilégier la réinsertion des déplacés. Les personnes qui veulent rentrer dans leurs lieux d'origine devraient être encouragées tandis que celles qui ont l'intention de résider ailleurs devraient être installées dans la proximité des localités où elles pourront s'intégrer.

Le camp de déplacés intérieurs est un champ d'interactions entre les acteurs étatique, humanitaire et bénéficiaire. Cependant, cette interaction pèse négativement au déplacé. L'état, n'étant pas capable de répondre aux allégeances des sinistrés, laisse le terrain aux acteurs du caractère philanthropique et se voit son pouvoir amoindri du fait que les missions traditionnellement remplies par l'Etat sont appropriés par les ONG's telles la santé, l'éducation...

Contrairement à ce que un non avisé peut croire, les actions de ces 2 principaux acteurs du champ n'arrivent pas à satisfaire les bénéficiaires. A titre d'exemple, le reconstruction répondait au péri du Gouvernement de garantir chaque ménage d'un minimum de chez-soi, mais sa perception est que «*ce type d'habitat augmente l'observabilité réciproque*». Et du côté des humanitaires, l'aide alimentaire ne correspond pas aux habitudes des consommateurs. Ceux-ci préfèrent la vendre à perte ou l'échanger avec d'autres produits.

Ainsi, le déplacé, produit du politique, devient victime des actes aussi politiques.

En fin de compte, toute personne qui est de passage dans notre camp d'étude nous accuserait d'«anachronisme» du fait que en apparence les déplacés mènent une vie normale, cultivent et récoltent, habitent des maisons «modernes» à la campagne, mais tout cela n'est qu'une apparence.

Ce travail a été réalisé à partir des témoignages recueillis auprès des déplacés. Il a été enrichi par la lecture des travaux d'autres chercheurs qui ont abouti aux mêmes conclusions : *le camp de déplacés est une menace à la vie des communautés.* Nous avons donc fait de notre mieux pour éviter les a priori.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux

1. BALANDIER G., *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1971.

2. BERGER P. et LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité, 2ème édition*, Paris, Armand Colin, 1996.

3. BONAN-LAUFER D., Vivre en commun (trad. de l'anglais), Ed. TIME-LIFE, Nederland, 1977.

4. CASSEN R. et WOLFSON M., *Prévision et satisfaction des besoins des population en expansion*, Paris, -, 1978.

5. *Familles d'aujourd'hui, Colloque consacré à la sociologie de la Famille, Bruxelles, 17, 18 et 19 mai 1965*, éditions de l'institut de sociologie, 1968.

6. GOFFMAN.E., *Asiles. Etude sur la condition sociales des malades mentaux et autres reclus*. Paris, Minuit, 1968.

7. GOLFIN J., *Les 50 mots-clés de la sociologie*, Privat, Toulouse 1972.

8. GUERRY V., *La vie quotidienne dans un village Baoulé*, Abidjan, INADES, 1970.

9. LAPASSADE G. et *LOURAN* R., *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers, 1971.

10. MALINOWSK, B., *Trois essais sur la vie sociale des primitifs,* Paris, Payot, 1975.

11. MAUSS M., *Manuel d'anthropologie,* Paris, Payot, 1967.

12. Sociologie *et anthropologie, 5ème édition,* Paris, PUF, Quadrige, 1993.

13. MENDRAS H., *Eléments de sociologie,* Paris, Armand colin, 1989 ;

14. MPASE *M., L'évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain au Zaïre, le cas des Ntomba et des Basengele du Lac Mai-Ndombe,* Kinshassa, Presses Universitaire de Zaïre, 1974.

15. NISBET A.R., *La tradition sociologique,* Paris, PUF, Quadrige, 1996.

16. OCHA, *Handbook for applying the guiding principles on internal displacement,* United Nations, New York, 1999.

17. RAMPAZZO L., *La famille au Burundi,* E.M.E, Purugie, 1981.

18. ROMANIUK A., *La fécondité des populations congolaises,* Paris, Mouton, 1967.

19. TODOROV T., *Nous et les autres, réflexion française sur la diversité humaine,* Paris, Ed. de Seuil, 1989.

II. Mémoires

1. BARANDAGIYE J., Le réfugié au Burundi et l'aide lui consacrée, mémoire, Ecole de journalisme, 1983.

2. BIKORIMANA A., *Impact des conditions sociales des camps de déplacés sur la propagation du VIH/SIDA chez les femmes déplacées : camp des quartiers III et IV dans la zone NGAGARA*, Mémoire, U.B.,FPSE, juillet 1996.

3. IGABANEZA E., *De la campagne à la ville, le quartier refuge de* Kiyange *à Bujumbura*, Mémoire, U.B., FLSH, août 2001.

4. MANUMA A., *Etude de l'impact des conditions socio-économiques des déplacés sur la scolarisation de leurs enfants (enquête menée auprès des parents de site de déplacés de Kanyosha, Zone Musaga en Mairie de Bujumbura)*, Mémoire, U.B, FPSE, octobre 1999.

III. Documents

1. FNUAP, *Etude de la situation de la femme sinistrée au Burundi,* Bujumbura, avril, 1995.

2. HATUNGIMANA A. et NDAYISHIMIYE J., *Analyse sur la politique de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation des sinistrés ainsi que la problématique de gestion de terres au Burundi, rapport définitif,* Bujumbura, mars 2003.

3. MRRDR, *Stratégie nationale de Réinstallation et de réinsertion des personnes sinistrées,* Bujumbura, septembre 2002.

4. MRRDR, *Politique sectorielle (2003-2005),* Bujumbura, novembre 2002.

5. MRRDR, *Plan Global pour la Réhabilitation des Rapatriés et des Déplacés intérieurs (2000-2003),* Bujumbura, octobre 2000.

6. MRRDR, *Evaluation des principales activités du Ministère de 1997 à septembre 1999,* Bujumbura, novembre 1999.

7. MRRDR, *Politique sectorielle de réhabilitation des sinistrés burundais,* Bujumbura, novembre 1999.

8. MRRDR, *Etude sur la condition de réinstallation et de réinsertion des déplacés, des dispersés et des rapatriés,* Bujumbura, septembre, 1995.

9. MRRDR, *Note sur la reconstruction nationale,* Bujumbura, décembre 1996.

10. MRRDR, *Evaluation du Plan d'action année 1998,* Bujumbura, janvier 1999.

11. MRRDR, *Evaluation financière de la première phase de reconstruction,* Bujumbura, 1998.

12. MRRDR, Plan *d'action pour la réinstallation et la réinsertion des sinistrés, année 1998,* Bujumbura, janvier 1998.

13. MRRDR, *Plan* d'action *pour la réinstallation et la réinsertion des sinistrés, année 1999,* janvier 1999.

14. NGAYIMPENDA E., «La vie socio-démographique et déstructuration des ménages au Burundi» *Cahiers démographiques du Burundi n°14,* Bujumbura, 1999.

15. *Rapport sur la mission d'évaluation des sites de personnes déplacées au Burundi (Bubanza, Bujumbura rural, Bururi, Cibitoke, Gitega,* Karusi, *Kayanza, Makamba et Muramvya),* Bujumbura, mars 1997.

16. République du Burundi, *Plan de Reconstruction et de Relance du Développement (2000-2002)* Bujumbura, 2000.

17. SEBUDANDI C. et RURIHOSE F., *Monographie sur la problématique des réfugiés et des déplacés burundais, rapport définitif,* Bujumbura, décembre 2002.

TABLE DES MATIERES

Dédicace.....I
Remerciements.....II
Liste des sigles et abréviations.....III

INTODUCTION GENERALE.....1

Motivation du choix du sujet.....5
Problématique.....7
Méthodologie.....7
Construction de l'échantillon.....9
Outil de collecte des données.....10
Articulation du travail.....10

CHAPITRE I : COMMUNAUTE OU SOCIETE ?.....11

I.1.Elucidation des concepts.....11
1.2.Les fondements sociaux d'une vie en communauté.....21
I.2.1.Le sentiment d'appartenance au groupe.....23
I.2.2.Le partage.....24
I.2.3.La réciprocité / don, contre-don.....25
I.3.Famille comme noyau des liens communautaires.....27

CHAPITRE II. LES CONDITIONS ET PROBLEMES REELS, VECUS ET EXPRIMES.....33

II.1. Rupture démographique.....37
II.1.1.Répartition en âge.....37
II.1.2.Caractéristiques du ménage dans le camp : déstructuration.....43
II.1.3.Etat matrimonial.....44
II.1.4.Le veuvage.....48
II.1.5.Les naissances illégitimes et les orphelins.....49
1.6.Caractéristiques des ménages.....52
II.2. La vie du couple dans le camp.....54
II.3.Impacts pyscho-sociologiques.....58
II.4. La famille dans le camp : aspect socio-anthropologique.....63

CHAPITRE III. VECU DES DEPLACES : AUTOPRISE EN CHARGE ET PRISE EN CHARGE EXTERIEURE.....67

III.1.Prise en charge extérieure67
1.1.La politique sectorielle du MRRDR.....68
a)Planification des interventions en faveur des sinistrés.....70
b)Organisation de l'assistance humanitaire aux sinistrés.....71
c)Réinstallation des sinistrés.....72
d)Contribution à la réinsertion des sinistrés.....74
e)Renforcement institutionnel.....75

III.2.Réalisation du Ministère à Muhanga.....77
III.2.1.Assistance humanitaire aux sinistrés.....79
a)Assistance en vivres.....79
b)Assistance en non-vivres.....80
c)Assistance en soins de santé.....82
d)Assistance aux élèves sinistrés indigents.....85
III.2.2.La réinstallation des sinistrés de Muhanga.....87
L'habitat dans le camp réaménagé.....88
III.3. Autoprise en charge92

CONCLUSION GENERALE.....97

BIBLIOGRAPHIE.....103

ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN (en Kirundi)

1.INTANGAMARARA

Mupfasoni/Mushingantahe, jewe ndi umunyeshuri wo muri Kaminuza y'Uburundi mu gisata cigisha indimi n'imibano. Imbere y'ukurangiza ivyirwa, dutegerezwa kwerekana igikorwa kijanye n'ubumenyi tuba twararonse. Natoye rero gukora ku vyerekeye ubuzima bw'abateshejwe izabo. Cane cane ingene agateka k' ingo n'imiryango gahungabanywa mw'ikambi y'impunzi.

Kubera ko ivyo muza kumbarira binzongirira akamaro kanini, nitwaje aka kuma gafata amajwi kugira ntihagire nakimwe nibagira. Ndakwijeje rero ko ata wundi n'umwe azomenya ivyo twaganiriye. Nico gituma ata kibazo na kimwe cogutera isoni canke ngo uhave ugira ivyo wibukiye.

2.IBIBAZO

1. N° y'umuryango

 Igitsina c'umukuru w'umuryango

 Imyaka y'umukuru w'umuryango

 Urubatse canke ntiwubatse ?

 Nimba utubatse uri umusore/inkumi canke ?

2. Ubu ubana n'umugenzi wawe ? Ego/Oya.

 Nimba ari Ego vyame uko.

 Nimba ari oya, hari ingorane ziturutse ko mwavanye ?

3. Hari ingorane zifatiye ku mibano mufise?

 - Uburaro
 - imfungurwa
 - Kwambara
 - Amagara (isuku)

4. Hari abantu utunze? Ego/Oya

 Ari ego, abana bawe ni bangahe (igitigiri n'imyaka)?

 Abo bana bawe basangiye abavyeyi bose ?

 Abo bandi mupfana iki ?

5. Ngaha mw'ikambi, hari abagabo bafise abagore benshi? Ego/Oya.

 Ari ego, bitegwa n'iki ?

6. Hari abagore/abakobwa batunzwe n'ugucuruza imibiri yabo ? Ego/Oya

 Ari ego iyo nyifato itegwa n'iki ?

7. Mu rwaruka hari abijukiye ingeso z'ubuhumbu ? Ego/Oya.

 Ari ego, babitangura mu myaka iyihe ?

 Hari inkurikizi bifise ku magara yabo n'ayabandi ?

3. Kuva mushitse ng'aha hari ivyahindutse hagati y'abubatse ?

9. Ubu niho haba hari ingorane nyishi (kwahukana, gushwana, guharika....)

10. Muri make, ubuzima bw'abubatse bwifashe gute?

11. Kugira butere bugenda neza hohinduka iki ?

12. Ugereranije na hambere indwara zoba ari nyishi ng'aha ? Ego/Oya.

 Ari ego, bitegwa n'iki ?

13. Mwoba mufungura kangahe ku musi ? Hari icahindutse ?

14. Ivyo mukunda gufungura n'ibiki? Mubibona gute? Hahinduka iki ?

15. Imfashanyo ubona ikwiye ? Itangwa neza ?

16. Abana banyu baraja kw'ishure nka mbere ? Ego/Oya.

 Ari oya, kubera iki ? Hokogwa iki ?

17. Umugambi wo kububakira amazu wabunguye iki ?

 Intererano yanyu n'iyihe ?

 Iy'abandi (ubushikiranganji, amashirahamwe mpuzamakungu N'abandi).

18. Hokorwa iki muri ico gisata co gusubiza muzabo abaziteshejwe ?

19. Abasigaye mu misozi mufitaniye imigenderanire imeze gute ?

 - Y'abashamiranye ?
 - Y'ubugenzi ?
 - Isanzwe ?

20. Mwoba mwifuza gusubira mu vyanyu ? Ego/Oya.

 Ari ego, hari icobanza gukorwa ?

 Ari oya, kubera iki ?

21. Kubwawe, ikambi y'abateshejwe ivyabo isigura iki ? Ikwibutsa iki ?

GUIDE D'ENTRETIEN (EN FRANCAIS)

1. Consigne

Madame/Monsieur, je suis étudiant à l'université du Burundi, Faculté des lettres et sciences humaines. Avant de terminer nos études, nous devons présenter un travail scientifique sur un sujet en rapport avec la formation reçue. J'ai alors choisi de travailler sur la violation de la vie intime des communautés dans un camp de déplacés intérieurs.

Etant donné que ce que vous allez me dire me sera d'une grande utilité, je me suis muni de cet appareil enregistreur pour ne rien oublier. Je vous promets alors que personne d'autres ne saura ce dont nous aurons parlé. Je vous demande donc de ne pas être discret et de répondre à n'importe quelle question.

2.QUESTIONS

1. N° du ménage

 Sexe du chef de ménage

 Age du chef de ménage

 Etat matrimonial du chef de ménage.

2. Actuellement, vivez-vous avec votre conjoint(e) ? Oui/Non.

 Si Oui, ça a été toujours ainsi.

 Si Non, éprouvez-vous (éprouviez-vous) des problèmes liés à la séparation ?

3. Eprouvez-vous des problèmes d'ordre social ou familial ?

 - logement
 - nourriture
 - habillement
 - santé/hygiène

4. Avez-vous des personnes à votre charge ? Oui/Non.

 Si oui, vos propres enfants sont à combien (chiffres, âge) ?

 Ont-ils tous le même père (ou la même mère) ?

 Quels sont vos liens avec ces autres ?

5. Y-a-t-il dans le camp, des hommes qui ont plus d'une femme ?

 Si Oui, cela peut-être attribué à quoi ?

6. Y-a-t-il des femmes/jeunes filles qui vivent du commerce de leurs charmes ? Oui/Non.

 Si Oui, ce comportement est dû à quoi ?

7. Dans la jeunesse, n'y aurait-il pas un comportement allant dans le sens de la débauche sexuelle ? Oui/Non.

 Si Oui, à quel âge estimez-vous le début de ce comportement ?

 Quel danger guette cette jeunesse et la société environnante ?

8. Depuis que vous êtes dans le camp, quels changements a-t-elle subi la vie du couple ?
9. Pensez-vous qu'il y a plus de problèmes (séparation, dispute, polygamie...) ?
10. Actuellement, comment pouvez-vous décrire la vie conjugale ?
11. Que proposez-vous pour la sauvegarde de la vie conjugale ?
12. Avez-vous l'impression que les gens du camp tombent-ils malade plus que dans le passé ? Oui/Non.
 Si Oui, pourquoi ?
13. Combien de fois vous mangez par jour ? Y-a-il un changement ?
14. Qu'est-ce que vous consommez le plus souvent ? Vous convient-il ?
15. L'aide vous paraît-il suffisante ? Est-elle bien gérée ?
16. Vos enfants fréquentent-ils l'école comme avant la crise ? Oui/Non.
 Si non, pourquoi ? Qu'est-ce que vous proposez ?
17. La réhabilitation des maisons a-t-elle amélioré vos conditions de vie ?
 Qu'a été votre contribution ? Celle des autres (ONG, Ministère, autres).
18. Que devrait être la priorité dans la réhabilitation ?
19. Quelles sont les relations avec ceux qui ont resté dans les collines ?
 - Conflictuelles,
 - Amicales,
 - Indifférence.
20. Souhaitez-vous rentrer ? Oui/Non.
 Si oui, à quelles conditions ?
 Si non, Pourquoi ?
21. Pour vous, que représente le camp de déplacés ?

MATRICE DU PLAN D'ACTION DU MRRDR (Période 2003-2005)

Les actions ont indiqué dans la [illegible] moyens financiers, et ne se [illegible] pris dans cette matrice

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS	RESPONSABLE EXECUTION (1)	INDICATEURS DE PERFORMANCE
*** Global** Réhabiliter les sinistrés de guerre en les réintégrant dans leur milieu socio- économique et en restaurant leurs capacités d'auto-prise en charge progressive. *** Spécifiques**				
1. Assurer le rapatriement volontaire de tous les réfugiés burundais.	* Redynamiser et renforcer le cadre de l'accord tripartite Burundi-Tanzanie-HCR sur le rapatriement volontaire des réfugiés burundais et mettre en place un cadre juridique de rapatriement des réfugiésburundais vivant ailleurs qu'en Tanzanie.	* Animation de la Commission Tripartite de rapatriement ; * Poursuite de la sensibilisation des réfugiés en vue de leur retour volontaire ; * Réactualisation d'un plan consolidé de rapatriement volontaire ; * Elaboration d'un plan budgétisé de rapatriement des réfugiés de longue date (notamment ceux de 1972) ; * Création des conditions propices au retour, à la réinstallation et à la réinsertion des rapatriés (comités locaux, infrastructures d'accueil, sensibilisation de la popultion, etc...) ; * Poursuite des activités d'accueil et de transfert des rapatriés dans les communes d'origine.	MRRDR/CNRS	Nombre de réunions organisées. Effectifs de rapatriés enregistrés.
2. Assurer un logement décent aux sinistrés.	Vulgarisation des sites-villages de réintallation et appui à la construction/ reconstruction de logements familiaux décents.	* Inventaire des terres disponibles ; * Identification et aménagément des sites de de réinstallation ; * Création et organisation des comités de réinstallation ; * Préparation et octroi du kit pour la construction / reconstruction des maisons.	MRRDR/CNRS MRRDR/CNRS CNRS	Rapport d'inventaire Nombre de sites aménagés. Nombre de comités organisés. Nombre de maisons construites/reconstruites

(1) La responsabilité d'exécution mentionnée à titre indicatif

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS	RESPONSABLE EXECUTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
3.construction/reconstruction des insfrasrtuctures de base en faveur des sinistrés.	* Veuiller à l'intégration des besoins des sinistrés en infrastructures de base dans les programmes sectoriels prioritaires des ministères concernés.	* Mobiliser des fonds réquis pour la reconstruction des infrastrucres base en faveur des sinistrés ; * Mettre en place des comités locaux d'appui et d'encadrement de la reconstruction des infrastructures entre les bénéficiares, l'administration locale et les différents partenaires. * Implication effective des ministères sectoriels.	MRRDR/CNRS	Nombre d'infrastructures construites / reconstruites.
	* Développer un partenariat entre le MRRDR et tous les autres intervenants en matière de reconstruction/ réhabilitation.	* Mise en place d'un cadre formel de coordination des interventions ; * Echanges de données sur les réalisations entre le MRRDR et ses partenaires ;	MRRDR/CNRS	
4. Améliorer la sécurité alimentaire des personnes sinistrées.	* Restaurer et renforcer les capacités des sinistrés dans la production agricole.	* Assurer aux sinistrés l'accès aux terres cultivables ; * Fournir aux sinistrés les intrants agricoles et d'élevage nécessaires ; * Octroi des instruments aratoires ; * Collaboration avec les services techniques pour la formation et l'encadrement des sinistrés aux méthodes culturales modernes.	CNRS	Effectif de sinistrés servis.
	* Promouvoir et assurer la protection de l'environnement.	* Sensibilisation et éducation des sinistrés sur la gestion et la préservation de l'environnement ; * Identification des sites déboisés et leur reboisement ;		Nombre de séminaires et réunions organisés.
		* Distribution des plans forestiers et agro-forestiers aux sinistrés ; * Lutte anti-érosive et aménagement des bassins versant autour des sites de réinstallation des sinistrés * Collaboration étroite avec les services techniques du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.	CNRS	Nombre de sites boisés.

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS	RESPONSABLE EXECUTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
5. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement des lieux d'accueil et de réinstallation des sinistrés.	Assainissement des lieux d'accueil et de réinsertion des sinistrés.	* Aménagement des sources et adduction d'eau potable ; * Traçage des pistes et caniveaux ; * Education à l'hygiène et à la lutte préventive contre les maladies dues au manque d'hygiène.	CNRS	Nombre de sources aménagées, kilomètres tuyauteries d'eau installés, pistes et caniveaux tracés.
6. Amélioration du bien-être des personnes sinistrées et surtout des plus vulnérables pour leur auto-prise en charge progressive.	* Promouvoir le mouvement associatif au sein des populations sinistrées.	* Formation en organisation et en gestion des associations en vue de l'émergence de celles-ci ; * Encadrement des associations naissantes ; * Organisation des visites d'échange d'expérience entre les associations ;	CNRS CNRS	Nombre d'associations formées.
	* Promouvoir les activités et projets générateurs de revenus et faciliter l'accès aux micro-projets.	* Formation à l'identification et à la gestion des projets générateurs de revenus ; * Constitution des fonds de garantie auprès des institutions de micro-finance (IFM) ; * Fornation/encadrement des associations des personnes sinistrées dans la gestion des micro-projets.	CNRS	Nombre d'activités/ projets développés.
	* Développer, avec les services concernés, des programmes spécifiques aux groupes vulnérables.	* Réunification familiale, en partenariat avec le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine ; * Prévention contre le VIH/SIDA dans les sites de de réinstallation en collaboration avec le Ministère à la Présidence chargé de la lutte contre le SIDA et le Ministère de Santé Publique ; * Appui à la prise en charge psycho-sociale et thérapeutique en faveur des traumatisés de guerre.	CNRS	Nombre de programmes spécifiques développés.

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS	RESPONSABLE EXECUTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
7. Restauration de la confiance entre les différentes composantes de la population.	* Mettre sur pied un programme d'éducation à la Paix et à la cohabitation en collaboration avec le Ministère chargé de la Mobilisation pour la Paix et la Réconciliation Nationale	* Production d'émissions radio ; * Organisation et manifestations culturelles et sportives ; * Organisation des visites d'échange d'expérience.	CNRS	Nombre d'emissions produites. Nombre de visites organisées. Nombre de manifestations organisées.
8. Renforcement de capacités d'action et mobilisation des solidarités en faveur des sinistrés	* Doter le MRRDR des capacités opérationnelles suffisantes. * Plaidoyer en faveur des sinistrés.	* Renforcement institutionnel du Ministère ; * Recherche des moyens humains et matériels requis pour l'efficacité du Ministère ; * Sensibilisation de la communauté nationale et internationale sur la pertinence ; * Sensibilisation des sinistrés eux- mêmes sur l'importance de leur auto-prise en charge ; * Mobilisation des financements et des solidarités nationales et internationales et faveur de la réinstallation/réinsertion des sinistrés.	MRRDR MRRDR	Disponibilité des moyens et efficacité des interventions. Importance des fonds mobilisés.
9. Assurer aux sinistrés l'accès aux services sociaux de base et aux services administratifs.	* Négocier avec les services concernés pour la mise en place de systèmes appropriés d'assistance sociale et administrative des sinistrés.	* Finaliser le transfert de la prise en charge des soins de santé des sinistrés au Ministère de la Santé Publique ; * Elaborer et mettre en place, en collaboration avec le Ministère d' l'Interieur et de la Sécurité Publique un système approprié d'accès des rappatriés aux documents administratifs comme la Carte Nationale d'Identité (CNI) ; * Impliquer les autorités locales et les communautés de base, via les comités de réhabilitation, dans l'assistance sociale et administrative des sinistrés.	MRRDR/CRNS MRRDR/CNRS	Efficacité du système mise en place.

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIONS	RESPONSABLE EXECUTION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
10. Assurer la survie des sinistrés par l'octroi d'une assistance humanitaire d'urgence.	Mettre en place un système de gestion et de distribution efficace des aides humanitaires.	* Implication des comités locaux de réhabilitation, des associations communautaires et des confessions religieuses dans l'dentification des nécessiteux ; * Identification des ONGs et les ASBLs opérationnelles dans la distribution des aides humanitaires ; * Instaurer un partenariat viable entre les organisations ci-avant et le MRRDR dans la gestion des aides humanitaires.	MRRDR/CNRS	Effectifs des sinistrés assistés. Efficacité du système mis en place. Nombre de conventions de partenariat signées.

Ministère à la Réinsertion
et à la Réinstallation des Déplacés et
des Rapatriés
B. P. 6518 BUJUMBURA

Bujs le 21 / 11 / 2002

Magasin (de) Asiatique

BON DE LIVRAISON INTERNE N° 3841 2002

Destinataire KAYANZA

Transporteur

Quantité	Unité	Description article	P. U.	P. T.	Observations
±3600	tôles	Tôles ordinnaires			En faveur
VSG 37		VSG 37			de la Province
(à ± 120 bottes		(3,00 m x 0,68m)			KAYANZA

Expéditeur pour expédition conforme

(Signature)

(Nom et Prénom) NIBARUBUKEYE J. Claude

Transporteur pour prise en charge

(Signature)

(Nom et Prénom) Mr Germain Attaché au Cabinet Chargé de la Reconstruction

REPUBLIQUE DU BURUNDI CABINET DU GOUVERNEUR PROVINCE KAYANZA

Receptionnaire pour décharge sous Réserves mentionnées en observations

(Signature)

(Nom et Prénom)

REPUBLIQUE DU BURUNDI CABINET DU GOUVERNEUR PROVINCE KAYANZA

CARE-NGOZI
SUIVI CONJOINT DE DISTRIBUTION

Par la présente, je soussigné Monsieur Gahungu Célestin

Administrateur, Chef de Zone, Délégué de l'Administrateur

Confirme par la présente que l'équipe de CARE a fait la distribution des vivres

Ce 10/10/2000, à Muhanga

Commune de Muhanga en province de Kayanza

Selon les caractéristiques ci-dessous stipulées :

1. Bénéficiaires

Nombre de Sites/sous-collines	Nombre de Ménages bénéficiaires PRÉVUS	Nombre de Ménages/bénéficiaires ABSENTS	Nombre de Ménages/bénéficiaires SERVIS
12	1145/5725	0	1145/5725

2. Rations journalières

Denrées	Ration/jour	Nombre de jours	Ration totale
Céréale	410	20	8200
Légume	120	20	2400
Huile	20	20	400
Sel	—	—	—

3. Vivres

Denrées	Qté reçue (kg)	Qté servie (kg)	Qté retournée (kg)
Céréale	469.50	469.50	0
Légume/Haricot	137.50	137.50	0
Huile	22.93	22.93	0
Sel	—	—	—

4. Commentaires :

Imfashanyo yagenze neza.

Pour l'Administration locale
(Signature et Cachet)

Gahungu Célestin

Signature :
Date/...../2000

Pour CARE

PROJET DISTRIBUTION CARE BP 170 RUYIGI/BURUNDI OFDA

Nom : Ndayizeye Emmanuel
Titre : Logisticien
Signature :

Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge

Délégation du Burundi

Boîte Postale 324 - Bujumbura - BURUNDI - FAX: (257) 22 9525 - Tél: (257) 22 9524

BORDEREAU D'EXPEDITION

Numéro: 561/2001

De: Entrepôt CRB Muori
Cpt MUHANGA (KAYANZA)

Transporteur: Adrien

Description des marchandises	Quantité	Unité	Total
Oxytetracycline 20%	1	Flacon	1 Flacon

Date: Le 13/8/2001

Signature de l'expéditeur: BAYAMBAZE Boniface

Observations: Pour le traitement du bétail

Date: 13/08/2001

Reçu par: GAHUNGU Celestin

Signature du transporteur: Adrien

Date:

Observations

Signature: GAHUNGU Celestin